

ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE (FAR) EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Livrable 3 : Diagnostic genre

Septembre 2021



EXPERTISE FRANCE

ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN PROJET D'APPUI AU
SECTEUR DE LA FORMATION AGRICOLE ET
RURALE (FAR) EN RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO (RDC)

Livrable 3 : Diagnostic genre

Direction :

Chantal Ndami - **Experte Internationale Genre (Expertise France)**

Auteur-trice-s associé-e-s :

Adrien Peyre – **Responsable de mission (TEREA)**

Désiré Nkoy - **Expert en formation professionnelle agricole et rurale (Réseau FAR)**

Françoise Mukuku - **Experte Associée Genre (Expertise France)**

Table des matières

LISTE DES ACRONYMES	4
INTRODUCTION	5
Revue documentaire.....	6
Enquêtes de terrain.....	7
Difficultés rencontrées	8
1. Le contexte de la RDC en matière d'égalité de genre	11
1.1. Cadre légal	11
1.1.1. Dispositions constitutionnelles en matière d'égalité F/H :	11
1.1.2. La ratification des textes internationaux en accord avec la constitution.....	12
1.1.3. Avancées en matière d'égalité de droits entre les femmes et les hommes.....	12
1.2. Cadre politique et institutionnel.....	14
1.3. Opportunités économiques et participation à la vie politique	15
2. ANALYSE DES CAPACITES DES MOA	17
2.1. Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU)	17
2.2. ENABEL	18
3. APERÇU SOCIO-ECONOMIQUE DES PROVINCES DE LA TSHOPO ET DU KWILU	20
3.1. Profil socio-démographique des provinces de la Tshopo et du Kwilu.....	20
3.1.1. Rôles et responsabilités sociales et économiques différenciés des femmes et des hommes et causes structurelles des inégalités	21
3.1.2. La répartition des responsabilités entre les hommes et les femmes au niveau domestique...	21
3.2.3. L'accès et contrôle des ressources de production.....	23
4. PRINCIPALES ACTIVITES ECONOMIQUES ET ENJEUX DE GENRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE DANS LES PROVINCES DE LA TSHOPO ET DU KWILU	26
4.1. Production et transformation des produits agricoles : Des activités féminines par excellence	26
4.2. La commercialisation des produits agricoles : une opportunité pour les femmes et les hommes contrainte par l'enclavement des zones de production	29
4.3. Exploitation forestière, pêche et élevage.....	32
5. ENJEUX DE GENRE DANS LE SECTEUR DE LA FORMATION AGRICOLE ET RURALE	34
5.1. Les inégalités de genre dans l'accès et le maintien des filles dans la FAR	35
5.1.1. Les facteurs socio-culturels et économiques.....	36
5.1.2. Les facteurs liés à l'environnement des établissements, la qualité des offres de formation et à leur accessibilité.....	37
CONCLUSION	44
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	46
ANNEXE 1 : EXEMPLES DE GRILLES ET GUIDES D'ENTRETIEN	49

LISTE DES ACRONYMES

AFD :	Agence Française de Développement
AFVK :	Association Femmes Vertueuses de Kikwit
CAFCO :	Cadre permanent de concertation de la femme Congolaise
CASS :	Cellule d'Analyse en Sciences Sociales
CEAD :	Centre d'Expansion et d'Autopromotion pour le Développement Durable
CEDEF :	Convention sur l'Élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CFT :	Compagnie Forestière de transformation
COFERD :	Collectif des femmes rurales pour le développement
DRC:	Démocratic Republic of Congo
EDS :	Enquête Démographique et de Santé
ENABEL :	Agence Belge de Développement
ERAIFT :	École Régionale Post-Universitaire d'Aménagement et de Gestion Intégrés des Forêts et Territoires Tropicaux
FAO :	Fonds de Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAR :	Formation Agricole et Rurale
FEC :	Fédération des Entreprises du Congo
FODECO :	Forestière pour le Développement du Congo
FORFEM :	Forum femmes ménagères
FPM :	Fonds pour l'Inclusion Financière en RD Congo
GIL :	Gender innovation Lab
IFCO :	Institut Forestière du Congo
MGEF :	Ministère du Genre, de l'Enfant et de la Famille
MICS :	Multiple Indicator Cluster Surveys
ODD :	Objectifs de développement Durable
PF :	Planification Familiale
PNUD :	Programme des Nations-Unies pour le Développement
PRODAT :	Projet d'intégration transversale du genre volet Agriculture
PROVED :	Province éducationnelle
RDC :	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des Emissions liées à la Déforestation et la Dégradation des forêts
PIREDD+O :	Programme Intégré REDD+ Oriental
RESEN :	Rapport d'Etat d'un Système Educatif National
RIA :	Rapid Integrated Assessment
RIFAR :	Réseau International de Formation Agricole Rurale
SODEFOR :	Société de Développement Forestier
UNSDCF :	United Nation Sustainable Development Cooperation Framework
VBG:	Violences Basées sur le Genre

Introduction

Contexte et justification de l'étude

Le présent diagnostic est réalisé dans le cadre de l'étude de faisabilité d'un projet d'appui aux dispositifs de formation agricole et rurale en République Démocratique du Congo. Deux provinces sont concernées par le projet, à savoir la Tshopo et le Kwilu. Le projet vise le renforcement de la Formation Agricole et Rurale (FAR) technique et universitaire intégrant une approche transversale genre ambitieuse et des pratiques agricoles durables, à travers des actions co-construites et répliquables, en vue de contribuer au développement socio-économique de la RDC. L'intégration du genre dans les dispositifs de FAR a pour objectif de favoriser l'accès, le maintien et la réussite des filles dans ces instituts d'une part, de faciliter leur insertion professionnelle d'autre part. L'étude analyse les conditions socio-économiques et les enjeux liés aux inégalités F/H dans les secteurs de l'agriculture/développement rural et de la formation agricole rurale dans les provinces du Kwilu et de la Tshopo.

La RDC est le deuxième pays du continent africain en termes de superficie avec 2,345 millions de km². Sa population est jeune, majoritairement féminine, et rurale. Il est aussi l'un des plus pauvres. Son taux de pauvreté multidimensionnelle de 64,5%, et son IDH évalué en 2019 à 0,480, (175^{ème} rang sur 189) le classent parmi les pays les plus pauvres (PNUD, 2020). Le revenu par habitant est de 460\$ par an, en deçà de la moyenne des pays africains (Banque Mondiale, 2018). La jeunesse de la population est à la fois un défi et un atout pour son développement. En effet, les moins de 15 ans représentent 45,6% (FAO, 2020) de la population totale et la croissance démographique annuelle est de 3%. Cette dynamique démographique pèse sur le secteur de l'éducation. La gratuité de l'éducation a été instaurée en 2019, afin d'en garantir l'accès aux enfants issus de familles à faibles revenus. La politique de gratuité est en principe favorable à un meilleur accès et rétention des filles dans le système scolaire. En effet, les taux de scolarisation et de fréquentation des filles sont bas, comparés à ceux des garçons.

Il faut également noter la faible représentativité des femmes dans les métiers de l'enseignement. Leur proportion est seulement de 27% au primaire et 11% au secondaire. Le gouvernement a instauré un quota de 30% de femmes afin de favoriser leur inclusion.

L'insuffisance de moyens financiers des familles affecte de manière plus importante la scolarisation des filles que celle des garçons. D'autres facteurs, concourent à l'exclusion des filles de l'éducation en général et de l'enseignement technique et agricole en particulier, comme les grossesses et les mariages précoces. En effet, 24,5% de femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mères avant l'âge de 18 ans (MICS, 2018). L'accès aux services de base, et à la santé sexuelle et reproductive en particulier est faible dans le pays en général et encore plus en milieu rural et explique en partie le niveau élevé des besoins non satisfaits en matière de contraception. Chez les adolescentes de 15-17 ans, particulièrement exposées aux grossesses précoces, 86% n'ont pas accès à une méthode de contraception moderne. D'autres contraintes sont liées à l'environnement scolaire ou aux infrastructures de transport.

La formation agricole rurale (FAR) revêt un enjeu fort en termes d'autonomisation économique des femmes et d'égalité entre les sexes, surtout en milieu rural. L'agriculture constitue le secteur d'activité par excellence des femmes. La valorisation sociale et économique des paysannes contribuerait à changer le sens de leur travail et la perception de leur métier. Cela passe par la professionnalisation, et donc par un accès plus important des filles aux filières de FAR. Par ailleurs, l'accès aux professions du secteur agricole par les femmes (techniciennes agricole, ingénieures agronomes, chercheuses etc.) est aussi une voie propice à la transformation des rapports de genre en milieu rural. Dans un contexte où les hommes restent les principaux décisionnaires au niveau des ménages, y compris sur des sujets affectant la vie des femmes, l'accès des femmes aux revenus à travers des activités génératrices de revenus (AGR) ou un emploi salarié valorisant peut avoir des effets positifs sur leur statut ou position au sein du ménage et renforcer par exemple leur capacité d'action ou leur pouvoir de négociation.

La production agricole du pays est réalisée à près de 80% dans des exploitations familiales de petite taille (pré-diagnostic FAR, 2019) et l'agriculture procure aux ménages ruraux l'essentiel de leurs revenus. Mais la sécurité alimentaire est fragile car la production ne couvre pas les besoins du pays et la prévalence de la pauvreté alimentaire est élevée, en conséquence d'une faible productivité agricole (Banque Mondiale, 2016). Cette prévalence de la pauvreté est particulièrement marquée en milieu rural où prédomine l'agriculture de subsistance, atteignant en moyenne 76%. Au regard de la contribution des femmes aux revenus des ménages ruraux, estimée à 70% (USAID, 2010), le niveau élevé de pauvreté peut être corrélé à plusieurs facteurs liés aux inégalités structurelles de genre : les inégalités d'accès à l'éducation et à la santé, une plus lourde charge de travail et de responsabilité des femmes et des filles dans les travaux domestiques et de soins.

En effet, comparées aux hommes, les femmes consacrent beaucoup plus de temps aux travaux domestiques et de soin et beaucoup moins aux activités génératrices de revenus. Dans le domaine agricole, cela contribue, avec d'autres facteurs tels que l'inégal accès aux ressources de production, à une production et aux rendements agricoles plus faibles pour les femmes. Une étude de la Banque mondiale estime que la productivité agricole des femmes est inférieure de 11% à celle des hommes (Banque Mondiale, GIL, 2020). Le temps de préparation des repas, de la collecte de l'eau et du bois de chauffe pèse sur l'emploi du temps journalier des femmes et plus globalement sur leur performance économique.

Par ailleurs, les indicateurs genre révèlent de fortes disparités entre les femmes et les hommes dans l'accès aux ressources, moyens de production et opportunités économiques, au leadership, à la justice, à la formation et aux services de base. Les femmes et les enfants constituent par ailleurs la majorité des personnes déplacées et réfugiées, et les premières victimes des violences sexuelles dans les zones en conflits et dans les camps de réfugiés (Ministère du genre, 2009). L'indice d'inégalités de genre place la RDC au 150^{ème} rang mondial à 0,617 (PNUD, 2020). Même si le pays a engagé des réformes importantes dans le domaine juridique pour faire avancer les droits des femmes : instauration de la parité ; révision du code pénal ; élaboration d'une politique nationale genre et d'une stratégie de lutte contre les violences basées sur le genre (VBG). L'analyse rapide intégrée des stratégies nationales de développement¹ montre que si la trajectoire actuelle de réalisation des ODD n'est pas ajustée, la RDC n'enregistrera « aucun avancement très significatif » (UNSDCF, 2020) à l'horizon 2030, pour l'ODD 5 sur l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'autonomisation des femmes à cause d'une faible intégration systématique du genre dans les programmes de développement (UNSDCF, 2020).

Cette étude analyse, en adoptant une approche genre, ces facteurs d'exclusion des femmes dans les secteurs de l'agriculture et de la formation agricole rurale en RDC, avec un focus sur les provinces de la Tshopo et du Kwilu.

Méthodologie

La réalisation de ce diagnostic a mobilisé diverses sources documentaires complétées par des entretiens avec des personnes ressource et une enquête de terrain conduite au cours de deux missions dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu.

Revue documentaire

Celle-ci a permis de disposer des premiers éléments de contexte sur le pays et d'identifier des personnes ressources afin d'approfondir des sujets intéressants l'étude. Deux catégories de documents ont été ciblés : des travaux de recherche académiques portant sur la RDC et particulièrement sur les enjeux de développement

¹ L'outil d'Analyse Rapide Intégrée (RIA Rapid Integrated Assessment) est développé par le PNUD et sert à évaluer le niveau d'alignement entre le cadre national de planification existant et les Objectifs du Développement Durables (ODD), cf; Rapport national : Contextualisation et priorisation des Objectifs de développement Durable en République Démocratique du Congo. Octobre 2016. p. 23.

rural et de l'éducation ; des rapports produits par des institutions nationales et internationales, principalement la FAO, la Banque mondiale, le PNUD et d'autres partenaires techniques et financiers. Les enquêtes socio-démographiques, plus précisément l'EDS II (Enquête Démographique et de Santé) (2013-2014) et MICS 6 (Multiple Indicator Cluster Surveys) (2017-2018), qui mettent à disposition des données ménages désagrégées par sexe les plus récentes, ont été exploitées dans l'analyse socio-démographique des deux provinces.

Plusieurs diagnostics/profils genre de la RDC ont été réalisés récemment. En 2014, un profil pays, conduit par la coopération suédoise a été élaboré dans l'objectif de mieux comprendre « la complexité des inégalités entre hommes et femmes et les différents niveaux de discrimination à l'égard des femmes et des filles »². Les provinces du Sud-Kivu, de l'Equateur et du Bas-Congo ont été sélectionnées comme terrain de recherche. L'étude a examiné différents secteurs dont la gouvernance, la justice, les services de base et la participation des femmes dans les structures du pouvoir politique et dans le secteur économique.

En 2020, un diagnostic davantage ciblé sur les secteurs de l'agriculture et du développement rural a été conduit par la FAO³. Celui-ci analyse d'une part le niveau d'institutionnalisation du genre dans les politiques agricoles et dans les ministères chargés de leur mise en œuvre et d'autre part les inégalités de genre dans les chaînes de valeur des secteurs agricole, de l'élevage de la pêche. Le diagnostic met en lumière la difficile appréciation de la contribution des femmes dans ces secteurs. En effet, l'absence d'indicateurs sexospécifiques dans les statistiques relatives à ces secteurs ne permet pas de mesurer la place qu'occupent les femmes, et leur niveau d'accès aux facteurs de production. Sans statistiques fiables, il est difficile d'évaluer l'intégration des femmes dans les chaînes de valeur agricole et par conséquent d'identifier les contraintes auxquelles elles font face dans chaque maillon de la chaîne de manière précise.

Le diagnostic le plus récent est celui de la Banque Mondiale (2021), élaboré par l'équipe du Gender Innovation Lab (GIL) et intitulé « Women's Economic Empowerment in the Democratic Republic of the Congo : Obstacles and opportunities ». Il analyse les inégalités de genre dans divers domaines : marché de l'emploi, secteur agricole, entrepreneuriat et revenus de salaires. L'étude met en lumière la faible capacité d'action (agency) des femmes au sein du ménage qui impacte leur fécondité, leurs occupations et leur participation aux activités génératrices de revenus. Elle souligne le lien entre le faible niveau de scolarisation des femmes et leur bas niveau de rémunération. Dans le secteur de l'agriculture, l'absence de contrôle des femmes sur la terre est identifiée comme l'un des facteurs significatifs de l'inégalité entre les hommes et les femmes en milieu rural.

Ces diagnostics nous ont permis de disposer d'éléments de compréhension sur la situation de la RDC en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de mieux préparer les missions de terrain dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu.

La revue documentaire avait également pour objectif d'identifier les organisations de la société civile actives dans les deux provinces ciblées et des personnes ressources avec lesquelles nous avons souhaité approfondir certains points se rapportant à l'étude. Sept entretiens ont ainsi été réalisés en présentiel et en distanciel, préalablement à la première mission de terrain. Ils ont concerné principalement des points focaux genre (Ministère en charge du genre, Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire et des partenaires techniques et financiers (ENABEL, Banque Mondiale, UNICEF, AFD)).

Enquêtes de terrain

Deux missions de terrain, d'une durée de 10 jours chacune, ont été conduites dans la Tshopo et le Kwilu. La collecte de données a été réalisée en mobilisant deux méthodes à savoir les entretiens individuels et les groupes de discussion (focus groups).

La première mission avait pour objectif d'établir, d'une part, une première liste d'établissements éligibles au projet FAR à partir d'un diagnostic rapide des établissements présélectionnés ; d'autre part de mener des entretiens avec des représentant-e-s des organisations paysannes, en particulier féminines. Dans la province du Kwilu, les contraintes logistiques dues à l'enclavement de l'ISDR de Mbéo ont poussé l'équipe d'expert-e-s à se scinder en deux groupes pour davantage d'efficacité. Cette stratégie a permis de mener l'enquête au niveau des établissements situés à Kikwit, à Aten, à Mbéo et Kalo et de rencontrer les organisations professionnelles et paysannes dans les trois sites dans le temps imparti à la mission I. Le diagnostic a ainsi

² Laura Davis, Paola Fabri et Alphonse Ilot Muthaka, *République démocratique du Congo. Profil du pays en matière d'égalité de genre, 2014*, avant-propos.

³ FAO, Profil national genre des secteur de l'agriculture et du développement rural, République Démocratique du Congo, 2020

couvert 16 établissements FAR dont sept pour la Tshopo (trois ITA et deux Instituts avec option / un ISDR et un IFA) et neuf pour le Kwilu (deux ITA + deux instituts avec option et un ITAV / quatre ISDR et associés).

Des guides d'entretien, adaptés à chaque catégorie d'acteurs/actrices ont été préalablement élaborés (Annexe 1.). Au niveau des établissements, ces entretiens ciblaient principalement les chefs d'établissements, même si des enseignant·e·s y étaient fréquemment associé·e·s. Parallèlement, l'enquête a visé des représentant·e·s des organisations professionnelles et paysannes, des organisations de la société civile, et des responsables des services déconcentrés du ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique (MEPST) et du ministère du Genre, Famille et Enfant (MGFE)

Au niveau institutionnel, des entretiens ont été menés avec des responsables des Provinces éducationnelles (PROVED), services déconcentrés du ministère de l'éducation primaire, secondaire et technique dans chacune des deux provinces.

La deuxième mission a été l'occasion d'approfondir les diagnostics des établissements sélectionnés à l'issue de la première mission et de mieux comprendre l'environnement scolaire et familial des élèves, en particulier des filles. Dans la province du Kwilu, la mission s'est recentrée sur l'ISAGE d'Aten et l'ISDR Mbéo et dans la Tshopo, cinq établissements, dont trois ITA, un institut avec option agricole et un institut d'enseignement supérieur : ITA Yanongé, ITA Yangambi, ITAV Simisimi, Institut Maendeleo, et IFA Yangambi. En plus des entretiens individuels approfondis avec des chefs d'établissements et des enseignantes, des groupes de discussion homogènes et mixtes ont mobilisé des élèves, filles et garçons et des enseignants. A l'ITA Yangambi, deux focus groups non mixtes, mobilisant neuf filles et treize garçons ont été organisés ; un focus group mixte d'élèves (six filles et sept garçons) et un focus group d'enseignants (neuf hommes) à l'ITA de Yanongé. Avec des enseignants, un focus group mixte était prévu, mais les deux enseignantes de l'institut n'ont pas pu se rendre disponible. Cependant, des entretiens individuels avec elles avaient été faits lors de la première mission. A l'ISDR Mbéo, un focus group a mobilisé 13 étudiantes. Ces focus groups concernaient des instituts situés dans des territoires ruraux.

A cause des problèmes logistiques (report du vol Kinshasa-Kisangani ayant entraîné des changements dans le calendrier de la mission dans la Tshopo), les focus groups prévus dans les établissements situés en zone urbaine ou périurbaine de Kisangani (IFA Yangambi, ITAV Simisimi et institut Maendeleo) n'ont pas pu avoir lieu.

Des entretiens avec des responsables de services déconcentrés ont eu lieu au démarrage de la mission 2 dans la Tshopo (ministre provincial de l'EPST et ministre provincial de l'agriculture, pêche, élevage, développement rural, environnement, conservation de la nature, développement durable et tourisme).

L'organisation d'un atelier de coconstruction du plan d'action genre avec les parties prenantes identifiées a clôturé la deuxième mission de terrain dans chaque province. Chaque atelier a mobilisé une vingtaine de personnes : responsables d'établissements, élèves/étudiantes, enseignant·e·s, parents d'élèves, membres des organisations féminines et responsables institutionnels (PROVED et division provinciale genre dans la Tshopo).

Difficultés rencontrées

Les difficultés tiennent principalement à l'indisponibilité de certaines personnes-ressource et aux contraintes logistiques. En effet, il n'a pas été facile d'obtenir des entretiens aussi bien en distanciel qu'en présentiel, avec des personnes ressource basées à Kinshasa. Par exemple, au MEPST, la personne identifiée n'a pas pu se rendre disponible pour partager des informations concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale de la scolarisation des filles en RDC, élaborée en mars 2015, ainsi que sur la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025.

Les contraintes logistiques ont perturbé le déroulement de la mission sur le terrain. Dans la mise en place des ateliers genre, l'absence de moyens de transport et les difficultés de mobilité dues au mauvais état des routes n'a pas permis d'inclure toutes les parties prenantes dans l'élaboration du plan d'action genre. Dans la Tshopo, l'atelier n'a réuni que des personnes résidant à Kisangani. Il s'est avéré compliqué de faire venir des personnes de Yangambi et de Yanongé. Dans le Kwilu, le recentrage des activités de la deuxième mission à Mbéo n'a pas permis d'associer la plupart des responsables des organisations féminines mobilisées lors de la précédente mission à ce travail. Par ailleurs, les consultantes ont dû s'absenter pendant une heure pendant l'atelier d'élaboration du plan d'action genre de Kisangani pour faire le test covid19 en vue du voyage retour à Kinshasa.

D'une manière générale, les difficultés logistiques ont constitué une forte contrainte dans la réalisation du diagnostic. L'extrême ruralité des régions ciblées a induit un nombre important de trajets (bateau, avion, jeep) totalisant plus de 50h. Ce temps passé dans les transports représente un manque à gagner dans le diagnostic et l'analyse sur le terrain. Les trajets aériens entre Kinshasa et Kisangani ont été retardés d'un jour à l'aller comme au retour. Cela a induit le prolongement de la mission d'un jour supplémentaire. Le planning de la mission a été modifié de façon quasi quotidienne pour mieux appréhender cette réalité.

Il est également intéressant de mentionner une expérience vécue, qui illustre bien l'oppression de genre subie par les femmes en RDC. Lors d'une visite de l'équipe d'expert-e-s à la PROVED à Kikwit (Province Educationnelle, service déconcentré du MEPST dans le Kwilu), le Directeur n'a pas souhaité me recevoir car, pour reprendre ses propos « les femmes en pantalon n'entrent pas dans mon bureau ». C'est seulement après avoir donné des explications sur mon identité (française d'origine camerounaise) et la lettre de mission, que l'entretien a pu avoir lieu. Plus tard, durant l'entretien avec l'inspectrice principale (qui nous a décrit les contraintes socioculturelles rencontrées par les femmes en RDC à travers son parcours), le sujet a été abordé. J'avais au préalable observé qu'effectivement un code vestimentaire semblait être de rigueur pour les femmes dans la direction (aucune femme n'était vêtue en pantalon et toutes portaient des boubous ou pagnes). L'inspectrice a confirmé ce fait et expliqué qu'en ce qui me concernait, il s'agissait d'un malentendu. En tant que femme noire, j'avais été prise pour une congolaise. Elle a assuré que cette exigence n'était pas appliquée aux femmes blanches « nous n'exigeons pas cela des femmes blanches que nous recevons parce que ce n'est pas leur culture ». L'entretien a permis de comprendre que cette interdiction du port de pantalon faite aux femmes faisait partie des points d'attention dans le cadre des missions d'inspection effectuées dans les établissements dépendants de la PROVED II. Les enseignantes avaient effectivement interdiction de s'habiller en pantalon sur leur lieu de travail. Après vérification, cette disposition n'est pas légale et ne repose donc sur aucun texte réglementaire. La RDC, dispose d'un cadre législatif en matière d'égalité femmes/hommes parmi les plus avancés d'Afrique subsaharienne. Cette anecdote illustre la prégnance de l'ordre social patriarcal qui sous-tend les violences de genre en RDC.

1. Le contexte de la RDC en matière d'égalité de genre

La RDC dispose d'un cadre de référence juridique, politique et stratégique en matière de genre. L'engagement politique du pays en la matière est concrétisé dans une législation qui a connu des avancées ces dernières années, notamment sur le code de la famille, permettant l'amélioration des droits des femmes. Une politique nationale genre et une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre constituent le cadre politique et stratégique des interventions dans le domaine.

1.1. Cadre légal

1.1.1. Dispositions constitutionnelles en matière d'égalité F/H :

La Constitution (18 février 2006) affirme dans son préambule l'attachement du pays « à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, aux Conventions des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant et sur les Droits de la Femme, particulièrement à l'objectif de la parité de représentation homme-femme au sein des institutions du pays ainsi qu'aux instruments internationaux relatifs à la protection et à la promotion des droits humains »

La principale innovation en la matière a été l'introduction en son article 14, de la parité entre les femmes et les hommes dans les institutions nationales, provinciales et locales, visant à favoriser leur participation dans les instances de prise de décision.

La Constitution consacre donc le principe d'égalité et garantit aux femmes le droit de vote et d'éligibilité (article 5) et l'accès, dans les mêmes conditions que les hommes, à la justice, à l'éducation, à la santé et à l'emploi.

Les articles 14 et 15 confirment l'engagement des pouvoirs publics à éliminer toutes formes de discrimination et les violences sexuelles à l'égard des femmes et « assurent la protection et la promotion de ses droits ».

« Ils prennent, dans tous les domaines, notamment dans les domaines civil, politique, économique, social et culturel, toutes les mesures appropriées pour assurer le total épanouissement et la pleine participation de la femme au développement de la nation. Ils prennent des mesures pour lutter contre toute forme de violences faites à la femme dans la vie publique et dans la vie privée ».

Conformément aux dispositions constitutionnelles ci-dessus, la RDC a ratifié tous les textes internationaux relatifs aux droits des femmes, notamment le CEDEF (Convention pour l'Élimination de toutes les formes de Discrimination à l'Égard des Femmes) et le protocole de Maputo. Ces textes ont, dans la hiérarchie des normes, la primauté sur la législation nationale.

Le pays a réalisé de nombreuses réformes législatives visant l'amélioration du statut des femmes congolaises, avec notamment une révision du Code de la famille⁴, l'élaboration et l'adoption d'une Politique nationale genre en 2009⁵ et d'un Plan d'action en 2010⁶. L'élaboration d'une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre en 2009⁷, révisée en août 2020. Celle-ci promeut une « tolérance zéro contre les violences basées sur le genre » (ONU femmes Afrique, 2020) et adopte une définition plus large des VBG, incluant les violences domestiques.

⁴ <http://www.leganet.cd/Legislation/Code%20de%20la%20famille/Table.htm>

⁵ https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_241465.pdf

⁶ <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/MONOGRAPH/95095/111833/F1922363659/COD-95095.pdf>

⁷ <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/95106/111851/F-1047853986/COD-95106.pdf>

1.1.2. La ratification des textes internationaux en accord avec la constitution

Sur le plan international, la RDC s'est engagée à travers la ratification de nombreuses conventions internationales, à promouvoir les droits des femmes congolaises. Les principales sont :

- **Le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux, culturels civils et politiques** ratifié par la RDC le 1^{er} novembre 1976, engage les Etats partie à garantir un droit égal des hommes et des femmes en matière civil et politique, en particulier le droit de circuler librement et de choisir librement sa résidence, les droits égaux devant les tribunaux, le droit de prendre part à la gestion des affaires publiques. Le Pacte reconnaît à toute personne sans discrimination des droits économiques, sociaux et culturels et demande aux Etats de créer des conditions de travail justes et équitables, propices pour permettre à toute personne d'avoir un niveau de vie décent, de jouir du meilleur état de santé et du droit à l'éducation.
- **La Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant** ratifiée le 27 septembre 1990, engage les Etats à respecter les droits de l'enfant sans aucune forme de discrimination.
- **La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)** a été signée le 17 juillet 1980 et son protocole additionnel ratifié le 17 octobre 1986. La CEDEF est la plus importante convention internationale spécifiquement dédiée aux droits des femmes. Elle vise à lutter contre les discriminations et toutes les formes de violence à l'égard des femmes. Celles-ci incluent les pratiques et coutumes néfastes.

Le pays a également adhéré à plusieurs instruments juridiques internationaux qui visent à améliorer les droits des femmes : **Le Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples relatif aux droits des femmes** dit Déclaration de Maputo, du 24 juin 2003 qui engage les Etats partie à protéger les droits des femmes et des filles, notamment ceux relatifs à la santé sexuelle et reproductive, et de lutter en particulier contre les pratiques coutumières néfastes dont elles sont les principales victimes.

La RDC a adopté la résolution **1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies** du 13 novembre 2005 qui promeut la participation des femmes à la préservation de la paix et à la résolution des conflits.

Le défi actuel est celui de l'harmonisation de ces textes internationaux avec la législation nationale forgée dans une recherche de conciliation avec les normes coutumières.

1.1.3. Avancées en matière d'égalité de droits entre les femmes et les hommes

Le pays a engagé plusieurs réformes visant la promotion des droits des femmes dans de nombreux domaines ces dernières années, principalement un renforcement du code pénal et une révision du Code de la famille.

La Loi n° 06/018 du 20 juillet 2006 relative aux viols et violences sexuelles

L'usage à grande échelle des violences sexuelles comme arme de guerre durant les conflits de 1996-1998 à l'Est du pays a motivé un renforcement du code pénal afin d'intégrer des dispositions du droit international humanitaire relatives aux infractions de violences sexuelles. Deux lois ont été promulguées dans ce sens le 20 juillet 2006 en vue de protéger les femmes, les enfants et les hommes victimes de violences sexuelles.

Une modification du code pénal permet à cette occasion de consacrer la définition du viol conformément aux normes internationales applicables en la matière. Cependant, cette loi ne vise pas les violences domestiques.

Loi n° 15/013 15 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité

Cette loi a été promulguée le 1^{er} août 2015.

L'exposé des motifs explique que « *Des inégalités de droits, de chance et de sexe persistent entre les hommes et les femmes et font perdre à la République Démocratique du Congo l'utile contribution des femmes à la réalisation de ses objectifs de développement humain durable. Cette persistance des disparités entre homme et femme est constatée dans presque tous les domaines de la vie nationale, particulièrement dans les domaines politique, économique, social et culturel, disparités qui entraînent inéluctablement des discriminations entravant la mise en œuvre adéquate de la parité homme-femme.* »

La loi précise le champ d'application de la parité énoncée dans la constitution. Celle-ci concerne tous les domaines de la vie nationale, « notamment politique, administratif, économique, social, culturel, judiciaire et sécuritaire ». Elle définit également les modalités de sa mise en œuvre.

La loi crée un **Conseil national du Genre et de la parité**, composé des représentants des institutions des ministères concernés et des organisations de la société civile œuvrant pour la promotion de la femme, dont l'objectif est de favoriser l'appropriation de la dimension genre et de formuler des politiques visant la réalisation de cet objectif de parité et d'une manière générale, la promotion des droits des femmes.

Loi du 15 juillet 2016 modifiant et complétant la loi n°87-010 du 1er août 1987 portant le code de la famille

La révision du code de la famille a marqué un pas important dans la mesure où de nombreuses dispositions discriminatoires à l'encontre des femmes, qui limitaient leurs capacités juridiques et les rendaient dépendantes à l'égard de leur mari, ont été abolies. Parmi celles-ci, on peut noter la suppression de l'autorisation du mari pour l'acquisition des terres, l'occupation d'un emploi, l'ouverture d'un compte bancaire, ou encore voyager à l'étranger.

En relevant l'âge minimum légal du mariage de 15 ans à 18 ans pour les filles, la loi uniformise la condition d'âge pour les hommes et les femmes au moment du mariage. Elle interdit de fait le mariage d'enfant « même émancipé ». Cette disposition ne précise cependant pas si ces conditions s'appliquent au mariage dit coutumier, dont la pratique est encore répandue et considéré comme légitime suivant les lois coutumières.

Bien qu'elle soit répandue, notamment en milieu rural, la pratique de la polygamie n'est pas autorisée par la loi qui pose un principe d'égalité de traitement en cas d'adultère.

Les lois relatives au foncier, notamment la **Loi n° 11/022 du 24 décembre 2011** portant les principes fondamentaux relatifs à l'agriculture, prévoit en son article 10 l'accès équitable aux terres agricoles. Ce qui exclue toute discrimination entre les femmes et les hommes. Cependant, l'application de cette loi n'est pas effective, en particulier en ce qui concerne le foncier agricole, en partie à cause du conflit de compétences entre l'Etat et les autorités coutumières sur l'octroi des terres (USAID, 2010). Les droits des femmes ne sont pas toujours respectés, par exemple en matière d'héritage. Même si elle peut avoir des facilités pour accéder au foncier du fait de son rôle traditionnel dans la production alimentaire, l'accès à la propriété, c'est-à-dire au contrôle de la terre, pose encore problème.

Le statut de la terre dans les communautés locales

Dans les régions de l'Est, les grands chefs coutumiers exercent le contrôle sur la terre et l'acquisition d'une parcelle passe par eux.

Dans l'Ouest, la terre est une ressource sacrée et un patrimoine communautaire. Sa gestion est assurée par le chef de terre descendant de l'ancêtre fondateur. Les droits sur la terre sont équitablement répartis entre les différents lignages membres de la communauté. La terre est inaliénable.

La terre est un facteur important dans la "construction" de l'identité sociale, dans l'organisation de la vie religieuse ainsi que dans la production et reproduction des cultures.

Source : Pré-diagnostic FAR, 2019

Ainsi, malgré les progrès enregistrés, des dispositions discriminatoires persistent, renforcées par la cohabitation entre les lois issues du droit écrit et les lois coutumières. Cette coexistence impacte particulièrement les modalités d'accès à la propriété foncière. Par ailleurs, les normes socioculturelles influencent encore, surtout en milieu rural, le statut des filles et des femmes pour ce qui est du mariage, de l'héritage, ou encore de l'accès au foncier.

1.2. Cadre politique et institutionnel

La politique nationale genre (PNG)⁸

Le Gouvernement congolais a adopté, en 2009, la Politique Nationale Genre, dotée d'un plan d'action de mise en œuvre, qui prend en compte la dimension transversale et stratégique du genre dans la lutte contre la pauvreté. La **PNG** est un document phare qui intègre toutes les stratégies sectorielles y compris des documents plus spécifiques (Stratégie Nationale de Lutte contre les VBG, et Stratégie Nationale de la participation politique des femmes à la gouvernance démocratique pour une participation politique plus efficace) (Ministère du plan, 2011).

Cette PNG comporte deux stratégies (FAO, 2020) et quatre axes :

Une stratégie d'intégration du genre dans les politiques et programmes de développement et une stratégie nationale de lutte contre les VBG.

La stratégie d'intégration du genre repose sur quatre piliers déclinés dans le plan d'action :

- Egalité et équité au sein de la famille ;
- Egalité participative dans l'économie du ménage et du marché ;
- Egalité en droit et en fait ;
- Impact genre dans toute intervention.

Dans sa mise en œuvre, plusieurs axes sont définis :

L'axe 1 traite de la prise en compte des besoins des filles et des garçons dans le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, de la réduction du taux d'analphabétisme des adultes et de déperdition scolaire, des droits à la santé sexuelle et reproductive et la prise en compte des besoins des filles et des garçons, et de la maîtrise de la fécondité.

L'axe 2 vise plusieurs objectifs à savoir ; une plus grande implication des hommes et garçons dans les travaux domestiques et au sein de l'économie du ménage, afin de réduire le temps et la pénibilité des tâches domestiques des femmes ; l'amélioration de la participation des femmes dans l'économie et une fréquentation de l'école plus régulière de la jeune fille ; un accroissement de la productivité des femmes et l'amélioration de la qualité de leurs productions.

Au niveau institutionnel, un point focal Genre a été institué auprès du président de la République avec pour mission le suivi des questions relatives à l'équité de genre et l'égalité entre les femmes et les hommes "ainsi que le plaidoyer permanent pour la mise en œuvre des engagements pris par l'Etat aux niveaux international, régional et national en matière du Genre". Dans cette même optique, la création de points focaux genre est préconisée au niveau de chaque Ministère et établissement public. Au niveau du parlement, des réseaux Genre sont créés au sein des deux chambres (Assemblée Nationale et Sénat) afin, entre autres, de veiller à l'intégration du Genre dans les politiques, programmes projets définis par le gouvernement et de s'assurer de la mise en œuvre du principe de parité inscrit dans la Constitution (Politique nationale Genre, 2009).

⁸ https://www.ilo/wcmsp5/groups/public/---ed_protect/---protrav/---ilo_aids/documents/legaldocument/wcms_241465.pdf

L'opérationnalité de cette PNG rencontre plusieurs difficultés principalement à cause de l'insuffisance de ressources, de compétences et de connaissances sur le genre et les instruments juridiques internationaux qui régissent les droits des femmes. Les pesanteurs socio-culturelles et les normes coutumières peu favorables à l'égalité des sexes sont toujours appliquées et respectées dans la plupart des communautés (Commission Européenne, 2013). Malgré ces progrès réalisés sur le plan légal et institutionnel, notamment l'adoption de la loi de parité, la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision, au sein du Gouvernement et dans les institutions parlementaires demeure faible. Sur le plan économique, les normes socioculturelles continuent de contraindre leur insertion professionnelle, leur accès et contrôle de facteurs de production, principalement la terre et favorisent leur concentration dans le secteur informel.

Dans le cadre de la **Stratégie nationale de lutte contre les VBG**, un décret du 10 octobre 2009 crée, au sein du Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant (MGFE), une Agence nationale de lutte contre les violences faites à la femme à la jeune et petite fille. Cette Agence est chargée de la coordination de toutes les actions dans ce domaine⁹.

1.3. Opportunités économiques et participation à la vie politique

La RDC est un pays rural avec une majorité d'actif-ve-s employé-e-s dans le secteur agricole : A l'échelle du pays, 58% des femmes travaillent dans ce secteur contre 57% des hommes. Ces taux sont respectivement de 77% et 70% en milieu rural. Dans le milieu urbain, la proportion de femmes dans les activités de ventes et de services est élevée, et se situe autour de 65% alors que les hommes ne sont représentés qu'à hauteur de 41% dans ce secteur. Par contre, dans des fonctions d'encadrement et des métiers techniques, leur taux est supérieur à celui des femmes : ils sont ainsi 13% à des postes de direction, d'encadrement, dans des fonctions de techniciens, alors que les femmes ne représentent que 4% à ces niveaux hiérarchiques (EDS, 2013-2014). Les femmes sont en revanche majoritaires dans le secteur informel, qui concentre 85% des emplois (FAO, 2020). Dans le secteur économique formel, les femmes ne sont que 10% environ à occuper un emploi salarié contre 25% des hommes. Ce secteur est marqué par de fortes disparités de salaires en défaveur des femmes. Dans le secteur privé, ces inégalités de rémunération entre les hommes et les femmes sont de l'ordre de 80% (Banque Mondiale, GIL, 2020).

Par ailleurs, le climat des affaires n'est pas très favorable à l'entrepreneuriat. Une étude réalisée par l'USAID en 2010 indique qu'en RDC, le délai moyen pour créer une entreprise est relativement long, de l'ordre de 149 jours pour un homme. Pour les femmes, des contraintes supplémentaires existent. Avant la révision du code de la famille en 2015, les femmes mariées avaient besoin d'une autorisation du mari pour créer une entreprise. Cette procédure contribuait à rallonger le processus de formalisation de l'entreprise pour les femmes, pouvant aller jusqu'à trois ans. Cette obligation légale de l'autorisation maritale est levée depuis 2015. Cependant, les femmes entrepreneures restent confrontées à de multiples obstacles liés au statut des femmes dans la société. Le contrôle des biens est entre les mains des hommes, qu'il s'agisse des biens du ménage ou de ceux de la communauté (terres du clan par exemple). Les femmes entrepreneures membres de la FEC du Kwilu ont souligné le manque de reconnaissance et même la stigmatisation dont pouvait souffrir une femme entrepreneure, souvent contrainte de "mettre son mari en avant" (entretien avec des femmes entrepreneures de la FEC Kwilu) pour accéder à des ressources (crédit, terres, main d'œuvre) nécessaires pour développer son affaire.

Impact de la crise du coronavirus sur la situation socio-économique des filles et des femmes

Il est maintenant admis que les mesures prises, dans la plupart des pays, en réponse à la crise sanitaire due au coronavirus ont eu des impacts négatifs sur la situation des femmes et des filles. En RDC, la fermeture des frontières, des marchés et la restriction des déplacements ont affecté de manière disproportionnée les

⁹ <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/101422/122185/F197307613/COD-101422.pdf>

femmes, qui sont en majorité dans le secteur informel et le commerce de détail. Elles ont été davantage concernées par les baisses de revenus (CASS, 2021). D'après le sous cluster VBG, les mesures prises par le gouvernement afin de contenir l'épidémie ont exacerbé la situation humanitaire et plongé 10,9 millions de personnes dans le besoin d'assistance humanitaire en prévention et prise en charge VBG en 2020 (SC-VBG, juin 2020). Parmi ces mesures, celle concernant la fermeture des établissements scolaires a accentué la situation de vulnérabilité des filles, surtout en milieu rural en les exposant à un risque plus élevé de violences sexuelles et de grossesse précoce. Au niveau des établissements de FAR dans les Provinces de la Tshopo et du Kwilu, plusieurs cas de grossesses et d'abandon scolaire, supérieurs à la normale ont été signalés.

A Kikwit, le coordonnateur du centre de santé des adolescents (BOMOTO), qui mène des actions de sensibilisation sur la santé sexuelle et reproductive auprès des adolescent·e·s dans la province du Kwilu, a relevé une recrudescence de cas de viols et de grossesses précoces, à des niveaux habituellement observés durant les vacances scolaires. D'après lui, la crise du Covid19 a mis en lumière la situation de vulnérabilité des enfants, particulièrement des adolescentes, lorsqu'elles ne sont pas scolarisées.

Ceci a été corroboré par l'inspectrice principale de la province éducationnelle Kwilu II. Elle a mentionné de nombreux cas de grossesses parmi les élèves aussi bien en milieu rural qu'urbain, qui ont manqué à l'appel au moment de la réouverture des écoles.

Dans la Tshopo, le point focal Genre d'ENABEL a également signalé de nombreux cas de violences sexuelles sur des adolescentes enregistrés au cours de cette période dans sa zone d'intervention.

Participation des femmes à la vie politique

La participation des femmes en politique demeure marginale en RDC. Cependant, des efforts ont été réalisés ces dernières années. La proportion des femmes est ainsi passée de 17% dans le gouvernement du 6 septembre 2019 à 27% dans celui du 26 avril 2021. Au niveau des instances électives, l'Union interparlementaire (Organisation mondiale des Parlements nationaux), classe le pays à la 151^{ème} place sur 190¹⁰ pour ce qui est de la représentation des femmes parlementaires en 2021 (La RDC compte 12% de femmes au Parlement et 20% au Sénat). Pour la première fois de l'histoire du pays, une femme, Jeanine Mabunda, a été élue à la tête du parlement national le 24 avril 2019. En 2020, plusieurs femmes ont été nommées à des fonctions importantes au sein de l'armée et à la haute magistrature dont une femme au conseil constitutionnel composé de neuf membres. Au Parquet général près le Conseil d'Etat, elles sont désormais trois femmes à faire partie de cette institution judiciaire. A la Cour près le Conseil d'Etat, on retrouve quatre femmes, deux à la Cour de Cassation, deux également au Parquet près la Cour de Cassation. Au sein de l'armée, en plus des trois femmes portant le grade de Général nommées en 2013, deux autres ont été portées au grade de Général-major ¹¹.

¹⁰ UIP, pourcentage de femmes dans les parlements nationaux. Classement au 1er septembre 2021.

<https://data.ipu.org/fr/women-ranking?month=9&year=2021>

¹¹ <https://rdcnewslive.net/2020/07/18/rdc-nomination-des-femmes-dans-la-magistrature-et-larmee-cafco-salue-lacte-pose-par-le-chef-de-letat>

2. Analyse des capacités des MOA

Les difficultés d'institutionnalisation du genre au niveau des administrations publiques et son intégration dans les politiques sectorielles sont liées, selon plusieurs études, à l'incompréhension du concept du genre (FAO, 2020 ; Commission Européenne, 2014). Celle-ci pourrait expliquer le désintérêt, voire « l'agacement » régulièrement manifesté à l'égard de l'attention portée à la question du genre et de la lutte contre les VBG, considérée comme un « faux problème » (cité par Commission Européenne, 2014). Très souvent, on note une confusion entre "genre" et "femme" et une interprétation de l'approche genre comme une démarche qui "place les hommes et les femmes dans une logique de confrontation, et non dans une recherche de relations plus équilibrées, dans l'objectif de plus d'équité et de justice" (Commission Européenne, 2014).

La conséquence de cette interprétation erronée du genre est le rejet, plus ou moins ouvertement, et les résistances dans la mise en œuvre des objectifs de programmes visant la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes.

2.1. Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire (MESU)

Le MESU a un point focal genre au niveau national qui est l'interface entre le Ministère du genre et le ministère sectoriel depuis 2011. Le point focal a pour mission d'intégrer la politique nationale genre dans son ministère de tutelle. En 2019, il s'est vu adjoindre quatre personnes (deux hommes et deux femmes) pour former la cellule genre du ministère. Cette cellule a pour mission d'alimenter la banque de données statistiques du ministère de l'enseignement supérieur et universitaire sur les avancées en matière de genre notamment la représentativité des femmes dans les postes de commandement et l'inclusion des jeunes filles dans les filières de Science, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STIM). Le rôle de la cellule genre reste principalement administratif et peu opérationnel. Les membres de l'équipe n'ont jamais reçu de formation en genre. Le budget du ministère ne dispose pas non plus d'une ligne affectée à la démarche de promotion de genre. Des actions ponctuelles sont faites avec différents partenaires bilatéraux et multilatéraux. En 2019, les membres de la cellule Genre ont suivi une série de formations visant à accroître le leadership des femmes du secteur de l'éducation dans les instances de prise de décision. Cette action s'est déroulée dans le cadre du projet Cap Education (CapED) de l'Unesco, qui fournit un dispositif complet d'informations et de normes pour la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques éducatives. Le projet vise le renforcement des capacités nationales pour traiter la question de l'égalité de genre de manière holistique dans les systèmes éducatifs. A travers la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025, le MESU a préconisé des mesures pour améliorer l'équité du genre dans l'enseignement supérieur. Celles-ci visent à :

- Améliorer l'équité de genre dans l'accès à toutes les filières et plus particulièrement les filières prioritaires (STIM) ;
- Améliorer l'équité entre milieux dans l'implantation des établissements supérieurs et dans l'allocation des moyens ;
- Favoriser par des mesures de discrimination positive l'accès des populations autochtones et des jeunes de bon niveau issus des catégories les plus défavorisées à des études supérieures ;
- Lutter contre les pratiques contraires aux valeurs éthiques dans les milieux universitaires (corruption, harcèlement, etc.).

C'est dans ce cadre que les actions prioritaires suivantes ont été envisagées :

- L'introduction d'une discrimination positive par l'octroi des bourses d'études aux filles scolarisées dans les filières prioritaires. Depuis 2010, les filles scolarisées à la faculté polytechnique de l'Université de Kinshasa bénéficient déjà de bourses d'études. Il s'agira d'élargir progressivement cette mesure à toutes les filières prioritaires pour s'approcher progressivement de l'objectif d'équité genre ;
- La mise en place d'un nouveau système d'octroi des bourses universitaires pour les enfants issus des populations autochtones et des élèves brillants ne pouvant pas accéder aux études supérieures pour des raisons financières. Des critères d'octroi basés, notamment, sur les notes de l'examen d'État et l'éloignement du lieu d'habitat de l'établissement d'accueil permettront de cibler cette dernière catégorie d'étudiants ;

- L'élaboration d'une politique innovante d'affectation des enseignant·e·s qualifié·e·s dans les provinces déficitaires, sur la base des critères qui seront définis et des mécanismes d'incitation qui seront identifiés et mis en place en concertation avec le corps professoral ;
- La définition de nouveaux critères équitables d'allocation des ressources financières aux établissements de l'enseignement supérieur (EES) sur la base des normes de qualité et d'équité ;
- L'identification et la mise en place de critères équitables pour la création de filières et d'établissements qui tiennent compte de la nécessité de résorber les disparités existantes ;
- L'élaboration, la mise en place et le suivi d'un cadre réglementaire spécifique de lutte contre les antivaleurs dans les milieux universitaires.

2.2. ENABEL

ENABEL dispose d'une note relative à la stratégie genre pour la période 2019-2023 (ENABEL, 2018). Cette stratégie est sous-tendue par le principe de l'empowerment des femmes et l'égalité entre les femmes et les hommes. Sa mise en œuvre est déclinée à la fois au niveau opérationnel et organisationnel et vise huit objectifs :

1. L'ancrage du genre dans le processus décisionnel ;
2. Le mainstreaming à part entière du genre dans le cycle de programmation ;
3. Le développement d'une expertise relative à des questions de genre spécifiques ;
4. Le renforcement des compétences en matière de genre au sein de l'organisation et parmi le personnel ;
5. Le renforcement de la présence des femmes à tous les niveaux au sein d'ENABEL ;
6. La sensibilisation et la conscientisation aux stéréotypes de genre qui minent les possibilités (professionnelles) des femmes ;
7. L'instauration d'un contexte sûr permettant de discuter de la problématique de la discrimination sexospécifique et de la traiter ;
8. L'instauration d'un système efficace et adéquat de monitoring et d'évaluation du genre.

L'approche est une intégration transversale systématique du genre dès le début et tout au long du cycle de programmation et dans tous les secteurs, y compris dans le système de suivi et évaluation. Cette intégration transversale se fait parallèlement au développement d'actions spécifiques avec pour objectif la satisfaction des besoins et la prise en compte des priorités des femmes et des filles.

Le plan d'action genre 2019-2023 prévoit ainsi une analyse systématique genre préalable à la mise en place de chaque intervention de l'agence, et ce dans tous les secteurs. L'ambition est d'élaborer des projets qui permettent de mieux répondre aux enjeux d'inégalité de genre identifiés et plus largement, de prendre en compte les besoins exprimés par les différents groupes de population.

Deux points focaux genre sont en poste en RDC dont l'un positionné dans la province de la Tshopo avec pour mission l'intégration transversale du genre dans les projets Education (EDUT), Santé (PLVS) et Agriculture (PRODAT) mis en œuvre par l'agence. Sur le volet agricole du programme PRODAT, l'action vise une meilleure intégration du genre dans la chaîne de valeur agricole, notamment au niveau de la filière riz.

Dans le cadre du projet PRODAT, par exemple, des dirigeantes d'associations féminines d'Isangi ont bénéficié d'un renforcement de capacités en leadership et entrepreneuriat, visant leur autonomisation économique. Pour ce qui est de l'EDUT, des points focaux genre ont été identifiés dans les ITA (des enseignants hommes dans les ITA sélectionnés) et sensibilisés à la santé sexuelle et reproductive et les violences de genre en milieu scolaire. De plus, des manuels d'éducation à la vie familiale¹² ont été distribués aux établissements soutenus et des mesures incitatives pour l'accès et le maintien des filles à l'école ont été mises en place (entretiens avec des chefs d'établissements et le point focal genre ENABEL dans la Tshopo).

¹² Un cours qui accompagne les élèves à atteindre la construction de leur identité, à clarifier les valeurs, rechercher des solutions à leurs problèmes de santé sexuelle et de reproduction et le développement de compétences dans leur vie courante) (BulaBula Camille, 2013).

3. Aperçu socio-économique des Provinces de la Tshopo et du Kwilu

La Tshopo et le Kwilu sont deux Provinces à vocation agricole. Le secteur primaire, très féminisé, alimente tous les autres secteurs de l'économie et concentre la majorité des actifs et actives dans l'ensemble des chaînes de valeur agricole : production, transport, transformation, commercialisation. Dans la province du Kwilu, les micro et moyennes entreprises dépendent à plus de 80% du secteur agricole (FPM, 2017). La pisciculture, le petit élevage (chèvres, porc, volaille), la pêche, et l'exploitation de produits forestiers ligneux et non ligneux sont des activités non négligeables qui apportent un complément de revenus aux ménages. On note la présence de quelques entreprises agro-industrielles : la société STRATEGOS (production de maïs dans le Kwilu et dans la Tshopo) ; SOTEXKI (production de tissus à partir du coton) ; Bralima (brasserie) ; PHP huileries du Congo (production huile de palme) ; CELCO (hévéa). Le secteur de la transformation des produits alimentaires, constitué de petites unités de transformation, rarement mécanisées, est en plein essor, porté par la demande de marchés urbains en forte croissance (notamment Kinshasa et Kisangani). Ce développement n'est pas suffisamment accompagné par le secteur financier, constitué d'institutions qui opèrent principalement dans les grands centres urbains et n'offrent pas de services financiers adaptés au secteur agricole (FPM, 2017). Ainsi on a un taux de bancarisation extrêmement faible et 94% de ruraux n'ont accès à aucune offre de crédit. Cette donnée est fortement corrélée au caractère informel des entreprises, très souvent non enregistrées.

Par ailleurs, le climat des affaires n'est pas optimal à cause d'un système douanier contraignant, d'une fiscalité écrasante pour les entreprises et le « chevauchement de taxes » (entretien avec la FEC). Il faut relever aussi les tracasseries sur les routes et les marchés qui sont susceptibles d'entraver l'entrepreneuriat.

3.1. Profil socio-démographique des provinces de la Tshopo et du Kwilu

Les provinces de la Tshopo et du Kwilu ont, à l'image du pays, une population jeune, à majorité féminine et paysanne. L'exode rurale favorise une croissance rapide des villes comme Kisangani et Kikwit. Les enquêtes démographiques récentes ne montrent pas de dynamiques migratoires importantes, si l'on exclut l'exode rural résultant de l'attractivité des villes de Kisangani et Kikwit et concernant principalement les jeunes. Dans le Kwilu, les organisations féminines rencontrées à Kikwit ont signalé la présence de populations refoulées d'Angola dans la province, parmi lesquelles de nombreuses jeunes filles et enfants non accompagnés pris en charge dans des familles d'accueil. Dans les deux provinces, le secteur agricole contribue pour plus de 85% aux revenus des ménages et est dominé par de petites exploitations familiales, principalement de subsistance qui mobilisent essentiellement une main d'œuvre familiale, surtout féminine, suivant une division sexuelle du travail agricole encore marquée malgré l'entrée des hommes dans le secteur du maraîchage et du vivrier marchand. Le taux de pauvreté reste élevé et varie de 60 à 70% dans la Tshopo et de 70 à 95% dans le Kwilu (Banque Mondiale, 2016).

Le niveau élevé de participation des femmes dans l'agriculture de subsistance, est en réalité un indicateur de cette prévalence de la pauvreté qui les affecte davantage que les hommes. Il reflète leur faible niveau d'accès aux ressources de production et au pouvoir décisionnel au sein du ménage, et surtout à l'éducation. Les résultats de l'enquête EDS II sur l'occupation des femmes montrent d'ailleurs une corrélation entre l'exercice d'une activité agricole et le niveau d'instruction des femmes. En effet, alors que les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction exercent à 82% dans le secteur agricole, seulement 36% de celles ayant atteint le niveau secondaire et 1% le niveau supérieur sont en activité dans ce secteur (EDS II, 2014). Ces facteurs contribuent à la relégation des activités de production agricole des femmes dans la sphère reproductive. Leur travail agricole n'est pas considéré comme une activité économique. Par conséquent, il est dévalorisé et invisibilisé.

Dans les deux provinces, l'analphabétisme touche particulièrement les femmes dans des proportions élevées : 34,8% dans la Tshopo et 24,5% dans le Kwilu alors que les hommes analphabètes représentent respectivement 20,4% et 9,6% (MICS, 2018). Les inégalités de genre sont ainsi marquées dans l'accès aux services de base en particulier l'accès à l'éducation et à la santé. Malgré les progrès réalisés ces dernières années, le taux de mortalité maternelle est élevé. Il est passé de 930 à 690 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 1990 et 2015 (Kahindo Mbeva et al, 2018). 16% des femmes accouchent en dehors des formations sanitaires, en partie faute d'infrastructures de transport qui rendent l'accès aux services de santé difficile. L'inaccessibilité des services de santé affecte également la santé sexuelle et reproductive des adolescentes. 90% des adolescentes

de 15-17 ans, particulièrement exposées aux grossesses précoces, n'ont pas accès aux méthodes modernes de contraception dans le Kwilu. Cette proportion est de 63,5% dans la Tshopo (MICS 2018).

Ces conditions renforcent les inégalités de genre et limitent l'autonomisation des filles et des femmes en général, et celles des milieux ruraux en particulier notamment du fait de leurs responsabilités dans les travaux domestiques et de soins.

3.1.1. Rôles et responsabilités sociales et économiques différenciés des femmes et des hommes et causes structurelles des inégalités

Les femmes et les hommes remplissent des fonctions différentes aussi bien au sein de l'espace domestique que dans le secteur de la production. Les rôles attribués sont construits et déterminés par des valeurs, des normes admises par la société. Leur taux d'activité, principalement dans le secteur agricole, est de 77% contre 45% en milieu urbain (Pourtier, 2018). Le rôle des femmes est essentiel dans la sécurité alimentaire des familles et dans les chaînes de valeur agricole (entretien avec la présidente du Réseau Femmes et Développement (REFED), Tshopo). Elles subissent cependant de nombreuses contraintes dans l'accès aux facteurs de production et leur place dans les filières agricoles n'est pas toujours reconnue. Elles expliquent que la fréquence des sécheresses, qui occasionnent une pénurie en eau et désorganisent le calendrier agricole, rend leur travail de plus en plus difficile et impacte négativement leurs revenus. Elles observent aussi une dégradation rapide des terres agricoles due en partie à la surexploitation des ressources.

En RDC, le mariage et la maternité sont au fondement de la construction de rôles féminins.

Le pays est classé parmi les 5 pays du monde qui présentent un niveau de fécondité parmi les plus élevés, avec 6 enfants par femme (Pourtier, 2018). Au regard des rôles sociaux assignés aux filles, notamment les attendus concernant le mariage et la fécondité, plus marqués en milieu rural qu'urbain, on constate, malgré l'âge minimal légal du mariage établi à 18 ans pour les filles, une proportion importante d'adolescentes déjà mariées à 18 ans qui contribue au maintien d'un taux de fécondité élevé. En effet, près de 32% des filles âgées de 20 à 24 ans sont mariées avant 18 ans dans le Kwilu et 29% dans la Tshopo. Les grossesses précoces suivent la même tendance, 16% d'adolescentes de 15 à 19 ans dans le Kwilu et 22% dans la Tshopo sont déjà mères (la moyenne est de 12,7% en milieu urbain) (MICS 2018).

La perception de ce qu'est une « fille » et une « femme » dans la société congolaise mérite d'ailleurs d'être discutée : « on pense qu'à l'âge de 13 ans, les filles sont déjà majeures » (entretien avec la Présidente REFED, Tshopo) souligne à ce sujet une responsable d'organisation féminine. Le sens social donné au mariage entre en tension avec celui sous-tendant les conventions internationales ratifiées par le pays qui se fondent sur le principe du consentement des époux, pour fixer l'âge légal au mariage à 18 ans. La majorité matrimoniale est ici davantage liée à la capacité de la jeune fille à être mère, à assumer des tâches de reproduction et de production assignées aux femmes, et non à celle de décider de manière libre et consciente du choix de son époux. Les femmes et les hommes participant aux groupes de discussion ont souligné le lien entre le rôle de future mère et d'épouse de la jeune fille et les responsabilités qui lui sont confiées dans les travaux domestiques et de soin, à un âge précoce. La délégation de travaux domestiques et de soin aux filles fait partie des devoirs d'une mère, qui doit préparer au mieux sa fille à son futur rôle.

3.1.2. La répartition des responsabilités entre les hommes et les femmes au niveau domestique

Le travail domestique et de soin sont de la responsabilité exclusive des femmes. Une étude récente de la Banque Mondiale suggère que, comparées aux hommes, les agricultrices consacrent plus de temps aux travaux domestiques et aux soins (soins aux enfants et aux personnes malades et âgées) et disposent de moins de temps pour se reposer, s'occuper d'elles-mêmes et prendre part aux activités sociales. Par ailleurs, ces activités de soins, en particulier en ce qui concerne les mères d'enfants en bas-âge (moins de 5 ans), impactent négativement leur productivité puisqu'elles doivent s'occuper de leurs enfants en même temps qu'elles travaillent (au marché ou au champs) (Banque Mondiale, GIL, 2018).

Les hommes qui « aident » leurs femmes dans ces travaux se décrivent « genrés » (entretien avec des membres du RENAFER, Tshopo), c'est-à-dire sensibilisés au partage des tâches domestiques et plus généralement aux questions de genre et d'égalité femmes/hommes. Dans la Tshopo, lors de la rencontre avec le réseau des femmes rurales, des hommes présents se sont présentés en précisant qu'ils représentaient leurs femmes qui n'avaient pas pu venir pour diverses raisons. Ces raisons indiquaient justement qu'elles étaient occupées à des tâches de soins (assistance à un enfant handicapé, soin à un nouveau-né etc.). Ce qui veut dire que même "genrés" ces hommes considèrent qu'ils sont plus légitimes pour assumer des activités à l'extérieur (sociales) et ne relevant pas du "care".

Le rythme de travail et leur charge diffère selon que la femme a des filles en âge de la seconder, mais aussi selon le milieu de résidence et les revenus du ménage. En milieu rural, les femmes commencent leur journée de travail très tôt et délèguent les activités de soins et notamment celles aux enfants plus jeunes aux filles aînées. Celles-ci vont prendre en charge leurs cadets avant de se rendre à l'école lorsqu'elles sont scolarisées. Comme le montre l'étude du GIL (Banque Mondiale, 2018), la prise en charge par les adolescentes d'une partie des travaux domestiques a un effet positif sur la productivité des agricultrices. La collecte de l'eau, du bois de chauffe et la préparation des repas sont des activités chronophages. Ce sont les femmes qui gèrent l'approvisionnement de la maison en bois de chauffe et en eau (FAO, 2020). Dans la province du Kwilu, 97% des ménages utilisent du bois de chauffe ou du charbon de bois pour cuisiner, cette proportion est de 99% dans la Tshopo. Pour ce qui est de l'eau consommée par les ménages, 93% de ménages dans le Kwilu et 71% dans la Tshopo ne disposent pas d'une source d'eau améliorée sur place. La collecte de l'eau est, dans 75,7% dans le Kwilu et 88,5% dans la Tshopo, assurée par les femmes (MICS, 2018).

En ville, elles sont davantage actives dans le commerce de détail et surtout de produits alimentaires. Elles commencent également très tôt leur journée, car elles doivent aller sur des marchés de gros pour acheter leurs marchandises (produits maraîchers). Elles sollicitent aussi leurs filles pour certaines tâches domestiques. En ville comme en milieu rural, les filles sont présentes dans le petit commerce. Elles sont chargées par leurs mères de la vente de produits transformés par exemple le chikwangue ou pain de manioc, les arachides, la banane douce etc. en bordure de route ou sur les marchés. Les femmes de classe sociale supérieure et instruites font recours à un personnel de maison (généralement une autre femme) qui va accomplir à leur place des travaux domestiques et ainsi, mobiliseront moins leurs enfants (entretien groupe de femmes Kikwit). Les filles sont davantage sollicitées que les garçons pour ces activités "les filles sont toujours chargées des corvées" et "les garçons refusent de participer aux travaux de la maison" (entretien avec le Réseau des femmes Rurales (RENAFER), Kisangani). Plusieurs femmes ont souligné le fait que les garçons intériorisent très tôt ce statut de privilégié et, à l'adolescence, estiment que les travaux domestiques ne sont pas de leur ressort. Elles ajoutent qu'en ville notamment, les femmes essaient d'inculquer une autre éducation à leur garçon, en cherchant à les impliquer très tôt dans la réalisation de travaux domestiques.

Les hommes participant au groupe de discussion de Kisangani ont pointé les pesanteurs sociales en indiquant que dans la plupart des contextes socio-culturels de la RDC, un homme qui participe aux tâches ménagères est mal vu dans la société. "On dira de lui qu'il est dominé par sa femme, qu'il est faible". Ce regard social pèse sur les hommes qui vont avoir tendance à se conformer à leur rôle afin d'éviter les moqueries.

En somme, au quotidien, les hommes consacrent peu de temps aux activités domestiques et de soins contrairement aux femmes qui ont cette responsabilité et qui la partagent éventuellement avec leurs filles. A cause de leurs responsabilités dans les travaux domestiques, et leurs activités économiques, les femmes disposent de moins de temps pour se reposer et s'investir dans d'autres types d'activités.

Le Code de la famille attribue à l'homme le statut de chef de famille. Il dispose du pouvoir de contrôle et de décision sur les ressources du ménage : "Il décide de l'orientation comportementale des membres du ménage. Il est le propriétaire des biens, des enfants et des femmes" (FAO, 2020). D'après l'enquête EDS II, seulement 21% de femmes en milieu rural décident de l'utilisation de leurs revenus. Certains acteurs ont souligné le contrôle social exercé par les maris sur leurs femmes, en expliquant que la mise en place d'activités de vulgarisation agricole ou de promotion de l'autonomisation des femmes ne pouvait se faire sans l'aval des hommes dans certaines communautés (entretien avec des acteurs/actrices de la société civile, Kisangani). D'après l'enquête EDS II, les femmes ont également peu de pouvoir décisionnel en ce qui concerne leur propre

soin de santé. En effet, dans 53% des cas, c'est le conjoint qui décide principalement, dans 36% des cas, la décision est prise de manière conjointe et c'est dans seulement 11% des cas qu'elles décident principalement. Il en va de même des décisions concernant l'orientation scolaire des enfants.

Violences faites aux femmes

La RDC est un pays post conflit. En situation de guerre dans les années 90, le pays a connu une dégradation de la situation des femmes en raison des violences sexuelles dont elles ont été principalement la cible dans les zones concernées. En effet, si les projecteurs sont davantage braqués sur l'Est du pays où les conflits armés et interethniques accentuent les violences contre les femmes, qui sont parfois des cibles de guerre, la situation des VBG est d'une manière générale problématique sur l'ensemble du territoire national. Le sous cluster VBG des Nations Unies en RDC a recensé au premier semestre 2020, 26 908 cas de VBG déclarés et pris en charge au niveau des structures médicales du pays.

D'une manière générale, le niveau d'acceptabilité de la violence basée sur le genre est élevé en RDC comme on peut le voir dans les résultats de l'enquête EDSII où les femmes sont plus nombreuses que les hommes (78% contre 59,5%) à soutenir que leur mari a le droit de les battre pour une ou plusieurs raisons comme brûler la nourriture, discuter ses opinions, négliger les enfants, refuser les relations sexuelles (EDSII, 2013-2014).

Cette acceptation sociale des VBG constitue l'un des obstacles qui poussent les victimes à ne pas rechercher de l'aide. D'après Médecins sans Frontières, l'accès aux soins est rendu difficile par la distance géographique, la peur et le climat d'insécurité, la stigmatisation, la honte ou une connaissance insuffisante des services disponibles (MSF RDC, Juillet-septembre 2020).

57% des femmes de 15-49 ans vivant en couple déclarent avoir subi des violences conjugales (EDSII, 2014). Les femmes sont donc les principales cibles des VBG, quelle que soit leur catégorie sociale.

Une stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre a été adoptée en 2009, révisée en mai 2020. L'objectif est de développer la prévention et de contribuer à la réduction des violences sexuelles et liées au genre ainsi qu'à l'amélioration de la prise en charge holistique des victimes et survivantes. La stratégie vise également à promouvoir des actions de rééducation des auteurs de violence sexuelles et liées au genre.

Cette analyse du cadre domestique et de la division du travail domestique, qui contribue à la satisfaction des besoins des membres du foyer, nous amène à examiner, de la même manière, les inégalités dans la distribution des ressources.

3.1.3. L'accès et contrôle des ressources de production

L'accès des femmes aux ressources (matérielles et non matérielles) et à leur contrôle est la mesure concrète de l'inégalité de genre. Les normes socio-culturelles et notamment le cadre coutumier, l'environnement politique et économique déterminent les modalités d'accès aux ressources des hommes et des femmes. Dans le secteur agricole, ces inégalités se retrouvent dans tous les maillons de chaînes de valeur agricole et concerne diverses ressources qui peuvent être « les actifs c'est-à-dire le capital productif (terre, équipement, réseaux, les services agricoles (formation et information, technologie, intrants) et les services financiers » (FAO, 2017).

En milieu rural, l'accès et le contrôle de ces ressources, aux activités génératrices de revenus et aux espaces de concertation publics marquent les différences entre les hommes et les femmes. L'inégal accès se traduit

concrètement par une productivité moyenne des agricultrices, inférieure à celle des hommes et un écart de rendement important.

Le foncier agricole

La terre représente un élément capital pour la promotion des activités économiques en milieu rural. Son accès équitable est donc une condition essentielle au développement des populations, et donc à l'autonomisation des femmes. En RDC, le foncier est géré suivant un système juridique dualiste avec une cohabitation de lois nationales et de normes coutumières au niveau local. Cette cohabitation crée des conflits de compétences qui compliquent l'accès à la propriété foncière. Malgré la disponibilité en terres arabes, et le coût abordable, l'accès et le contrôle de la terre peut présenter des difficultés, surtout pour les femmes. Les risques d'abus sont en effet importants (entretien avec la FEC, Kisangani, entretien avec des OP féminines, Mbéo). Les entretiens ont fait ressortir la complexité de ce système foncier. Le contrôle de la terre est une problématique importante pour les femmes en particulier. Au niveau du système coutumier, la gestion de la terre est un enjeu de pouvoir lié à la succession dans les chefferies, clans et familles et constitue une prérogative attachée toujours/souvent aux hommes. L'accession à la propriété de terres du clan n'est possible qu'avec l'assentiment de l'ensemble de ses membres, c'est-à-dire les chefs de famille, dont des hommes. Les femmes ont certes des droits de culture sur les terres du clan, mais ne peuvent pas revendiquer leur propriété.

Les participant-e-s aux groupes de discussion dans les deux provinces ont insisté sur la précarité des droits fonciers des femmes en raison de cette gestion coutumière qui privilégie les hommes, exclue les femmes de l'héritage et permet à certains membres masculins de la famille de revendiquer une partie des récoltes des productrices, arguant de leurs droits de propriété. Cette précarité est davantage accentuée pour les veuves, surtout si leur mariage n'a pas été enregistré, ce qui est fréquent encore en raison de la persistance de pratiques successorales attachées au système matrilineaire qui exclut les veuves de l'héritage et de l'usufruit des biens de feu leur mari au profit des neveux utérins de ce dernier (entretien avec la FEC et organisations féminines, Kwilu).

Si le coût de terres agricoles est relativement peu onéreux (entretien avec la FEC, Kisangani) en particulier dans la Tshopo, il est en revanche très difficile, de l'avis de nombreux acteurs, d'obtenir un titre de propriété, à cause des pratiques de corruption qui les rendent très onéreuses. De ce fait, la plupart des terres exploitées ne sont pas sécurisées. 56% des ménages dans la Tshopo et 35% dans le Kwilu déclarent être propriétaires de terres agricoles, (MICS, 2018).

Le métayage et la location sont des options pour les producteurs et productrices. Ces pratiques ont été identifiées dans les deux provinces comme des modalités courantes d'accès à la terre. Il faut cependant noter que le métayage n'est pas accepté pour des cultures pérennes, pratiquées donc uniquement par des propriétaires terriens.

Les femmes instruites et de classe sociale supérieure ont plus de facilité pour acheter et immatriculer des terres. Elles disposent de ressources financières et sociales nécessaires et d'un accès facilité à l'information. La connaissance des procédures administratives et la possibilité de recourir à une aide juridique pour défendre leurs droits en cas de besoin, leur permet de sécuriser les terres sur lesquelles elles développent leurs activités de production (Entretien avec la FEC Kwilu).

La main d'œuvre

La main d'œuvre familiale est également un enjeu de pouvoir dans les ménages agricoles. Elle est affectée en priorité pour les cultures masculines lorsque l'homme exploite par exemple une plantation de café, de cacao ou d'hévéa. Les femmes, malgré leurs occupations vont ainsi participer avec les enfants à l'entretien des plants ou pépinières, et surtout à la cueillette (entretien avec des membres du RENAFER, Tshopo). Certains informateurs ont expliqué que la polygamie était, pour beaucoup d'hommes une voie d'acquisition d'une main d'œuvre docile et permanente. D'après l'enquête MICS 2018, 12% d'hommes mariés ou en union sont polygames en RDC (13% dans le Kwilu et 11% dans la Tshopo)¹³. Les hommes aussi bien que des femmes ont

¹³ La polygamie est une pratique illégale en RDC

également indiqué que, dans les deux provinces, l'homme pouvait faire usage des ressources du ménage pour le paiement d'une dot lui permettant d'avoir une nouvelle épouse, et ainsi augmenter la capacité de production du ménage.

Les femmes entrepreneures agricoles, lorsqu'elles en ont les moyens, recourent quant à elles à une main d'œuvre salariée (constituée généralement de femmes) pour la production et la transformation. D'une manière générale, dans les exploitations familiales ou les entreprises agricoles tournées vers le marché, la force de travail additionnelle est recrutée parmi les populations autochtones, souvent des femmes. Elles constituent une main d'œuvre bon marché.

Ressources financières

L'inexistence d'une offre de crédit pour les producteurs et productrices rurales rend difficile l'investissement et la constitution de capital nécessaire au développement des entreprises agricoles. Les femmes rurales rencontrées ont désigné les difficultés d'accès au crédit comme la contrainte principale pour les productrices, surtout lorsqu'elles s'engagent dans les activités de transformation de produits agricoles pour donner de la valeur ajoutée à leurs productions. Enfin, le manque de temps, de ressources financières, l'analphabétisme le refus du mari et l'indisponibilité des transports constituent autant de raisons évoquées par des femmes pour expliquer la faible participation des femmes aux formations, aux actions de renforcement de capacités et autres ateliers organisés par les organisations professionnelles.

Les dispositifs AVEC (Associations Villageoises d'Épargne et de Crédit) ont été promus, notamment par la FAO. Ils fonctionnent plutôt bien de l'avis des productrices. L'épargne permet de financer des dépenses liées par exemple aux grossesses, mais aussi d'investir dans une activité génératrice de revenus. Ce dispositif ne suffit cependant pas à répondre aux besoins en crédits d'investissement pour les entrepreneur-e-s agricoles.

Formations agricoles

Les femmes agricultrices rencontrent des contraintes spécifiques dans le domaine de la formation agricole. Elles n'ont généralement pas un accès direct à la vulgarisation de l'information agricole. Comme l'ont confirmé des responsables des organisations de la société civile à Kisangani, dans certaines communautés, les moniteurs agricoles et autres agents de vulgarisation (qui sont très souvent des hommes) ne peuvent s'adresser aux femmes que par l'intermédiaire des hommes de leur clan (chef de village, mari, frère du mari etc.). En effet, dans ces communautés, les normes sociales condamnent des interactions entre les femmes mariées et des personnes de sexe masculin étrangères au clan. Cela conduit bien souvent ces agents à ne travailler qu'avec les chefs de familles. Les femmes reçoivent ainsi l'information indirectement. Les responsabilités exclusives des femmes dans les activités de soins et les travaux ménagers, les contraintes de transport, constituent également des freins à la participation des femmes aux formations et aux campagnes de vulgarisation agricole. Enfin, et cela est valable aussi pour les hommes, les frais liés aux formations peuvent dissuader les femmes de suivre une formation. L'INPP de Kikwit a conçu une formation à destination des agriculteurs et agricultrices qui a reçu une forte demande, mais l'annonce de la non gratuité de cette formation a découragé toutes les personnes intéressées.

La promotion de l'autonomisation des femmes et de leur capacité d'action et d'intégration dans les chaînes de valeurs agricoles devrait prendre en compte ces différentes contraintes et apporter des réponses adaptées et contextualisées.

3.1.4 La question des peuples autochtones

Les Pygmées sont une population de chasseurs cueilleurs considérée comme les peuples autochtones de RDC. Ils représenteraient près de 2% de l'ensemble de la population nationale. Ils ont été, et sont encore, victimes de discrimination et d'exclusion généralisées. Les droits coutumiers des Pygmées à la terre sont peu reconnus ; le gouvernement considère plutôt ces terres comme vacantes, et donc pouvant être cédées au secteur privé (compagnies forestières et minières...). Cette exclusion les maintient dans un état de pauvreté et de

vulnérabilité préoccupant. Ils sont généralement sans accès aux services sociaux de base, notamment aux soins de santé, à l'éducation, etc.

Il existe quelques îlots de peuplement de populations dites pygmées dans la Tshopo et dans le Kwilu. Dans la Tshopo, ils sont localisés dans les territoires de Bafwasende, Opala et Yahuma (Omasomba Tshonda, 2020) et sont désignés sous l'appellation Mbuti (terme générique). Des sources historiques (Van der Kerken cité par Omasomba Tshonda, Tshopo, 2020) indiquent que ces peuples auraient été assujettis aux bantous depuis de nombreux siècles, ce qui expliquerait leur marginalisation et les discriminations qu'ils subissent. La forêt étant leur habitat traditionnel, ils sont particulièrement vulnérables à la dégradation de l'environnement et aux effets du réchauffement climatique. La déforestation, conséquence de l'exploitation du bois par les compagnies concessionnaires et de l'agriculture sur brûlis pratiquée par les populations bantoues locales, contraint la plupart de ces groupes pygmées à la sédentarisation. Leur inclusion sociale et économique demeure cependant problématique en raison des tensions larvées avec les groupes bantous. Ils sont exclus de l'accès au foncier, sont peu présents dans le système éducatif et constituent une main d'œuvre corvéable à laquelle ont recours les exploitations agricoles familiales tournées vers le vivrier marchand ou les productions d'exportation.

Cette situation de forte exclusion et d'inégalité pourrait être vectrice de conflits communautaires dans la province de la Tshopo ou la communauté des peuples autochtones est significativement représentée.

4. Principales activités économiques et enjeux de genre dans le secteur agricole dans les provinces de la Tshopo et du Kwilu

L'économie des deux provinces est tirée par les activités agropastorales, agricoles et forestières. Elle est marquée par la prépondérance du secteur informel. D'autres activités économiques sont présentes parmi lesquelles l'exploitation minière (dans la Tshopo), la pêche, la chasse, pratiquées de manière artisanale. Les diverses productions de la Tshopo disposent potentiellement d'un débouché national (notamment les grands centres urbains) et international (pays limitrophes), celles du Kwilu sont principalement destinées au ravitaillement de Kinshasa, cette province est considérée comme l'un des greniers de la capitale.

4.1. Production et transformation des produits agricoles : Des activités féminines par excellence

Division sexuée du travail et production agricole

Les travaux de production agricoles sont effectués par les hommes et les femmes suivant une division sexuelle du travail qu'on peut observer au niveau du calendrier agricole, avec des responsabilités réparties à différentes étapes du cycle des cultures. Cette répartition des responsabilités s'observe également en ce qui concerne les types de cultures dans les deux provinces. Comme dans beaucoup d'autres zones agroécologiques de la RDC et en général dans la plupart des régions d'Afrique équatoriale, le travail de la terre et la production alimentaire destinée à la consommation familiale sont traditionnellement du domaine de responsabilité des femmes, dans des systèmes d'organisation sociale où l'activité agricole intègre le schéma global de la répartition des tâches entre hommes et femmes dans la société. De ce point de vue, il convient de considérer les activités de production dans leur globalité, afin d'évaluer le poids des hommes et des femmes dans chaque secteur. Ces activités de production concernent le travail agricole proprement dit, mais aussi, la pêche, la chasse, les activités de construction (maisons d'habitation, greniers) la fabrication d'outils (de pêche ou de chasse, etc.). Si les femmes sont davantage investies dans la production alimentaire, les hommes sont en charge, en plus des travaux de défrichage renouvelés régulièrement à cause de l'épuisement rapide des sols, de toutes les

activités liées à la chasse, la pêche, la construction des habitations, la réfection des toitures. Ces travaux sont réalisés fréquemment à cause de la nature des matériaux utilisés, surtout en zone rurale. L'enquête MICS 2018 montre que dans le Kwilu, 68,5% de murs extérieurs des maisons sont en matériau rudimentaire, 51,6% dans la Tshopo et 82,7% des toits en matériau rudimentaire dans le Kwilu ; 65,5% dans la Tshopo.

Il est important de comprendre l'interdépendance entre les hommes et les femmes dans ce fonctionnement, et donc la nécessaire solidarité qui les lie. En effet, les hommes dépendent des femmes pour leur alimentation et à l'inverse, les femmes ont besoin des hommes pour le défrichage de nouvelles parcelles dans ce système d'agriculture itinérante. Nos informateurs et informatrices ont insisté sur ce travail "effectué de façon complémentaire », sur le fait que les hommes et les femmes ne réalisaient certes pas les mêmes tâches, mais s'entraidaient dans la production. D'autres ont souligné que les hommes, en cas de besoin, pouvaient aider leurs femmes « à semer si les cultures demandent de la rapidité » (CEAD, entretien à Mbéo). Dans ce système, les veuves ou les femmes célibataires sont particulièrement vulnérables. Elles dépendent de la solidarité des hommes du clan, et doivent donc cultiver de bonnes relations sociales avec ces derniers.

Dans les zones de savane (Kwilu) les femmes sont moins dépendantes de ce travail pré-culturel masculin. Elles gèrent parfois seules l'ensemble du cycle des principales cultures à savoir le manioc et les arachides : choix de la parcelle à cultiver, labours, semis, sarclages, récoltes (entretien avec des organisations féminines, Kikwit).

Les techniques agricoles s'appuient sur une agriculture itinérante sur brûlis qui induit une faible productivité et résilience face au changement climatique. La main d'œuvre est familiale. Mais des systèmes d'association de travail existent aussi bien pour les femmes que pour les hommes (tontines de service appelées *likelemba* en langue lingala), qui permet aux membres d'effectuer leurs travaux (défrichage, labours, récoltes et transports) à tour de rôle et ainsi d'améliorer leurs rendements (entretien avec l'UPDEKIS, Kisangani).

Il faut distinguer l'agriculture industrielle, peu étendue et constituée de grandes plantations dont la dynamique de développement est rythmée par la demande du marché international en produits tropicaux tels que le café, le cacao, l'hévéa, le palmier à huile, depuis la période coloniale, et l'agriculture paysanne familiale, qui emploie 77% de femmes et 78% d'hommes, principalement dans des exploitations familiales de faible taille et réalise 80% de la production agricole (Pré-diagnostic de la FAR en RDC, 2019).

Dans les deux provinces, les femmes ont un rôle prépondérant dans la production des principales cultures alimentaires, et les hommes dans les cultures d'exportation et le palmier à huile, mais aussi la pêche, la chasse, le charbonnage.

Dans les exploitations familiales, la division sexuée du travail peut être appréhendée comme un partage de responsabilités entre les hommes et les femmes. Si traditionnellement les hommes étaient davantage investis, dans les activités pré-culturelles, s'agissant de la production des cultures vivrières et dans le contrôle des cultures pérennes, principales sources de revenus des ménages, leur rôle dans le système de production familiale a été fortement bouleversé avec la crise des cultures d'exportation. Certaines cultures vivrières et maraîchères comme le riz, le maïs, l'arachide, cultures féminines, sont devenues avec la demande urbaine des produits de rente, dont les revenus supplantent celles des cultures pérennes. La rentabilité de ces cultures pousse les hommes dans le secteur du vivrier marchand. Cependant, même si la division sexuée du travail agricole ne présente plus la même rigidité qu'autrefois, les hommes gardent le pouvoir de décision et de l'affectation des ressources au sein du ménage.

Cultures pérennes

On note une reprise timide des cultures pérennes (café, cacao, palmier à huile, hévéa) développées en association avec les cultures vivrières dans les exploitations familiales. La grande nouveauté est l'intérêt des femmes pour ces cultures dites masculines. Des femmes rencontrées au cours des entretiens à Kisangani et à Kikwit ont souligné la présence de plus en plus importante des femmes dans le développement des plantations de palmier à huile et de cacao pour leur propre compte. Cependant, elles le font en bénéficiant du soutien de leur mari ou des hommes de leur clan, propriétaires du foncier.

Alors que le palmier à huile domine dans le Kwilu, l'hévéaculture est la culture pérenne la plus développée dans le milieu paysan dans la Tshopo avec 94% des plantations appartenant aux petit·e·s exploitant·e·s (Omasombo Tshonda et al, 2020). Faute d'entretien des palmeraies et du renouvellement des plants, la culture du palmier à huile semble en déclin dans la Tshopo. Cette filière est très dynamique dans le Kwilu, tirée par la forte demande en huile de palme, aussi bien pour la consommation domestique que pour l'industrie. La production ne couvre pas les besoins du marché intérieur. La production d'huile de palme, en volume, est largement le fait de petit·e·s producteur·rice·s. Sous le contrôle des hommes, elle leur procure des revenus tout au long de l'année.

Cultures vivrières

Les cultures vivrières sont variées, ce qui contraste avec une diversification limitée du régime alimentaire, essentiellement composé de manioc (consommé sous diverses formes) et de feuilles de manioc. On note dans les deux provinces une production importante de manioc, de maïs, de banane plantain et de riz (surtout dans la Tshopo pour les deux dernières). La patate douce et diverses variétés d'ignames, des légumineuses (arachides, haricot, niébé) sont également cultivées. Dans la Tshopo, le manioc et la banane plantain constituent la base de l'alimentation et sont présents dans la quasi-totalité des associations de culture. La culture du riz prend cependant de l'ampleur, considéré comme la première culture de rente (Omasombo Tshonda et al, 2020), car sa production est commercialisée à plus de 85%. Il n'est pas un aliment phare du régime alimentaire local, surtout en milieu rural. Mais s'intègre progressivement dans les habitudes alimentaires des populations urbaines. Il est aussi produit pour les besoins de l'industrie agroalimentaire. Le riz est en effet utilisé dans la fabrication de la bière.

Les légumineuses sont des cultures cruciales dans la région du Kwilu, confrontée à une baisse de la fertilité du sol et la réduction de durée de la jachère. L'arachide est devenue une production destinée à la commercialisation et occupe une place de plus en plus importante dans les revenus des ménages (pré-diagnostic de la FAR en RDC, 2019).

Il faut noter que les cultures vivrières relèvent de la responsabilité des femmes dans le schéma traditionnel de la division sexuelle du travail agricole dans les zones forestières. Les hommes jouent un rôle déterminant dans le choix de la parcelle à cultiver et dans les activités pré-culturelles. Celles-ci concernent le défrichage qui implique souvent de procéder à l'abattage de gros arbres surtout lorsqu'il s'agit d'ouvrir une clairière dans la forêt la forêt primaire (Omasombo Tshonda et al, 2020). Les parcelles exploitées sont de petite taille, moins d'un hectare en moyenne par ménage. Elles sont situées généralement dans un rayon de moins de dix km des habitations, soit à environ une à deux heures de marche. L'agriculture étant pratiquée sous un mode extensif, le travail de défrichage effectué par les hommes est renouvelé chaque année. En effet, par manque d'intrants et de techniques adaptées, l'intensification des cultures n'est pas répandue. Ainsi, les hommes défrichent environ un hectare par an, ouvrant ainsi des champs dans d'anciennes parcelles laissées en jachère ou dans la forêt primaire (Omasombo Tshonda et al, 2020). A noter que les hommes sont chargés des travaux de construction et de rénovation qui les occupent une bonne partie de l'année. Les femmes prennent le relais et vont gérer l'ensemble du cycle de culture, avec de l'aide du mari si nécessaire.

Le rôle capital des femmes a été souligné au cours des différents entretiens dans les deux provinces, en ce qui concerne la diffusion de nouvelles variétés de semences pour des cultures aussi importantes que le manioc, le riz, l'arachide, le niébé, le haricot et dans une certaine mesure le maïs. L'exemple de la variété de manioc Obama a été donné : cycle de culture court, rendement élevé mais goût différent, plus amer. On a constaté au début une forte résistance des femmes à son intégration dans les systèmes de culture. La variété s'est cependant imposée. D'après certaines femmes rencontrées, cela s'explique davantage par l'absence d'autres variétés sur le marché, que par l'engouement des femmes pour l'Obama.

La décision d'adopter une nouvelle variété de semence et d'intégrer une nouvelle culture dans le système de production familial revient à la femme. Sa décision n'est pas seulement dictée par le niveau de rendement de la culture ou sa rentabilité économique, mais aussi par sa facilité à s'intégrer dans le régime alimentaire familial et dans le système de culture. Elle évalue donc son goût, son association avec d'autres cultures, le niveau de pénibilité associée à sa production. Sa décision est donc fonction de la place qu'occupe la plante dans le régime

alimentaire et des modalités de préparation. Il peut donc arriver que des variétés très avantageuses en termes de rendement ne soient pas adoptées si les femmes jugent qu'elles ne correspondent pas aux besoins alimentaires et nutritionnels de la famille et/ou que le niveau de pénibilité de leur culture est important.

La promotion des dispositifs DIMITRA (clubs d'écoute communautaires) par la FAO, notamment dans le Kwilu favorise une meilleure diffusion d'informations à travers divers canaux (radios communautaires par exemple) et l'organisation d'ateliers sur diverses thématiques, dont celles relatives aux semences déterminées par des organisations de base (en particulier féminines). Ces clubs visent la valorisation des femmes et des hommes dans leurs rôles de productrices et producteurs à travers entre autres des échanges d'expériences. Ces groupes peuvent être mixtes ou non. L'Union nationale des femmes (UNAF), section du Kwilu, coordonne et anime ces clubs dans la province.

Cultures maraîchères

Les cultures maraîchères se développent en zones périurbaines, et souvent, comme à Kisangani, dans le périmètre des villes en activités complémentaires qui permet aux ménages urbains ou périurbains d'augmenter leurs revenus. Considérée comme une activité de survie pratiquée majoritairement par les femmes, la demande urbaine accroît son attractivité et de plus en plus d'hommes investissent le secteur (entretien avec des organisations paysannes féminines de Kikwit et Tshopo). Dans le kwilu, des hommes d'affaire s'intéressent à ce secteur et achètent des terres autour de la ville de Kikwit pour développer des cultures maraîchères. Ils font appel à une main d'œuvre salariée ou payée à la tâche. Pour des travaux de sarclage et de récolte, cette main d'œuvre est essentiellement féminine, "car il est généralement admis que ce sont des compétences féminines" (Entretien avec la FEC, Kwilu à Kikwit).

Dans la Tshopo, le maraîchage est pratiqué sur un rayon de 30 à 40 km sur les axes Kisangani-Yangambi, Kisangani-Lubutu, Kisangani-Ituri, Kisangani-Banalia. Dans le Kwilu, cette production est en partie expédiée à Kinshasa. Les principales spéculations maraîchères sont : amarante, tomate, aubergine, épinard, ciboule, piment, concombre, poivrons, choux, carottes et céleri.

Ce secteur, malgré son potentiel de développement et d'emplois, ne bénéficie pas encore d'une offre suffisante en semences améliorées et d'appui-conseil aux producteurs et productrices.

A cause du mauvais état des routes de desserte, les productions sont évacuées péniblement en pirogue, à vélo, à moto, à tête d'hommes et de femmes, et très rarement en camions.

4.2. La commercialisation des produits agricoles : une opportunité pour les femmes et les hommes contrainte par l'enclavement des zones de production

Croissance urbaine et développement du vivrier marchand

Le développement des centres urbains offre une opportunité de revenus aux producteurs et productrices agricoles qui peuvent ainsi vendre tout ou partie de leurs récoltes afin de subvenir à leurs besoins en matière de santé, d'éducation, et d'amélioration de leurs conditions de vie. Les produits agricoles constituent en effet leur principale source de revenus pour régler les frais médicaux, scolariser les enfants, se vêtir, acheter les matériaux de construction durables (tôles), construire et réfectionner leurs habitations, développer des activités génératrices de revenus complémentaires (élevage) (CEAD, entretien à Mbéo).

Le développement du vivrier marchand fait évoluer les formes traditionnelles d'exploitation des champs familiaux. Les femmes autant que les hommes investissent dans ce secteur, et de plus en plus cet investissement se fait en couple (entretien Tshopo et Kwilu) ou encore dans le cadre de collectifs de femmes ou d'hommes qui mutualisent leurs efforts et leurs ressources pour acquérir, exploiter une parcelle et commercialiser la production. Le salariat agricole se développe avec la création d'agro-entreprises de production vivrière ou maraîchère initiées autant par des femmes que des hommes. Plusieurs organisations féminines rencontrées dans le Kwilu se sont constituées dans cet objectif (Groupe agro sanitaire (GAS), Forum femme ménagère (FORFEM), Association Femmes vertueuse de Kikwit (AFVK)). Il est important de noter que l'entrée dans le secteur informel, surtout des femmes, à travers la production, la transformation et/ou le

commerce, est moins sous-tendue par une ambition entrepreneuriale qu'une logique de subsistance. De ce fait, les femmes rurales, moins formées que les hommes, souvent analphabètes et disposant de connaissances limitées sur les marchés et les prix, rencontrent davantage de difficultés qui ne leur permettent pas de saisir les opportunités qu'offrent la croissance des villes et la demande en produits alimentaires et maraîchers.

Ainsi, les femmes sont massivement représentées dans la vente de détail de produits agricoles. Dans cette catégorie, on rencontre des revendeuses, celles qui achètent aux grossistes, et des productrices qui cherchent à écouler leur surplus de production. Dans la Tshopo, quelques femmes sont présentes dans la vente en gros de produits agricoles, notamment le riz produit dans la zone d'Opala.

Globalement, l'accès aux marchés est rendu difficile, dans les deux provinces, par l'impraticabilité des routes. Les producteurs et productrices se voient souvent contraintes de céder leur production à des acheteurs, peu nombreux et donc en position de force pour négocier les prix. Plusieurs membres des organisations féminines rencontrées à Kikwit signalent des abandons de récoltes dans les champs faute de moyen de transport, et surtout des abandons de champs devenus difficile d'accès.

Cette réalité est aussi celle de la Tshopo. Kisangani, la capitale de la province, est le pôle économique où s'organise les échanges avec les zones rurales. Les campagnes l'approvisionnent en produits frais et en sens inverse reçoivent des produits manufacturés. Mais l'état des voies de communication limite ces échanges et contraint de nombreux producteurs et productrices opérant dans des zones enclavées, à écouler leurs productions devant leurs portes ou le long des routes, souvent à des intermédiaires (commerçants) venant de Kisangani et qui imposent leurs prix.

Le vélo semble avoir suppléé les camions et autres véhicules dans le transport de marchandises dans les deux provinces. Dans la Tshopo, les deux tiers du tonnage empruntant les voies terrestres est le fait de commerçants à vélo (Omasombo Tshonda et al, 2020). Ces commerçants s'approvisionnent en produits manufacturés à Kisangani (cigarettes, sel, allumettes, babouches qu'ils revendent ou échangent contre riz, huile de palme, dans les villages enclavés. Ces trocs semblent poser problème. D'après les femmes du collectif femmes rurales pour le développement (COFERD), ces trocs se font en défaveur des paysan-ne-s et les appauvrissent. L'association mène une campagne de sensibilisation auprès de ces derniers et dernières pour qu'ils abandonnent ces pratiques.

En plus de pénaliser les productrices, qui ne peuvent se rendre dans ces conditions sur les marchés les plus rémunérateurs des villes, ces conditions de transport constituent un facteur d'exclusion des femmes de ce segment des chaînes de valeurs qu'est l'achat-vente de gros. Elles sont cependant nombreuses à développer des activités de restauration le long des routes pour ravitailler les pédaleurs et navetteurs (Omasombo Tshonda et al, 2020). La bicyclette est le deuxième bien possédé par les ménages dans le Kwilu après le téléphone portable (15,6% des ménages) et le troisième dans la Tshopo après le téléphone portable, et la montre (32% des ménages) (enquête MICS 2018).

Les entretiens dans la Tshopo et dans le Kwilu ont permis de comprendre le défi en termes d'autonomisation que pose la dégradation des routes et l'enclavement progressif des zones rurales.

Si l'enclavement limite la mobilité des hommes et des femmes, ces dernières, du fait de la pénibilité du transport (longues distances à pied pour se rendre sur les marchés, dans les services administratifs en ville etc.), des inégalités de genre et notamment d'un faible pouvoir décisionnel au sein du ménage, sont davantage lésées. Elles sont ainsi parfois contraintes de déléguer certaines responsabilités aux hommes.

Les hommes, qui décident de l'affectation des ressources au sein du ménage (FAO, 2020), ont tendance à prendre des décisions qui correspondent davantage à leurs propres intérêts. Par exemple, celle de mobiliser les revenus familiaux pour l'achat d'une bicyclette ou d'un motocycle. Les participants au groupe de discussion de Kisangani ont mentionné plusieurs cas dans leur entourage. Tandis que les femmes s'indignaient de ces choix, rappelant que dans l'un des cas le mari avait utilisé l'argent issu de la vente des récoltes de sa femme, ne pouvant elle-même se rendre au marché, pour acheter sa bicyclette et dans l'autre cas le mari avait mobilisé pendant un an toute la main d'œuvre famille dans la production agricole uniquement pour pouvoir acheter

une moto, les hommes justifiaient ces actes par leur besoin de mobilité, soulignant que la femme pourrait également en bénéficier. Il est clairement apparu que les femmes n'avaient pas leur mot à dire dans ces choix.

Par ailleurs, l'enclavement des zones de production limite la diffusion des innovations agricoles, en particulier les semences améliorées auprès des producteurs. Le matériel végétal est ainsi peu renouvelé, les producteurs prélevant sur leurs récoltes les semences qui sont parfois dégénérées et donnent de maigres rendements. Cet enclavement provoque également l'abandon des parcelles exploitables, et donc la réduction de la production, à cause de la pénibilité, voir l'impossibilité à transporter les récoltes des champs aux marchés.

L'enclavement des zones rurales limite l'accès des populations aux services de base : santé, éducation

L'état des infrastructures de transport détermine dans une grande mesure le développement du secteur agricole et la fréquentation des instituts de FAR dans les deux provinces. D'une manière générale, la RDC fait face à d'importantes difficultés d'accessibilité dans la majeure partie de son territoire¹⁴. Dans la Tshopo, Kisangani est reliée à son arrière-pays principalement par voie fluviale. Aucun système de transport public n'est fonctionnel et les déplacements se font presque exclusivement par pirogue. Dans le Kwilu, un centre important de formation comme l'ISDR Mbéo, situé à moins de 270 km de la ville universitaire de Kikwit, n'est accessible qu'en véhicules tout terrain.

L'absence de moyens de transports réduit la mobilité des populations et limite en particulier l'accès aux services de base : santé, éducation, services administratifs... Dans la Tshopo, des femmes ont soulevé cette difficulté qui pousse beaucoup de jeunes femmes à accoucher chez elles, dans des conditions dangereuses pour leur vie et celle de l'enfant. L'accès à l'éducation est également entravé et dans certains instituts, les élèves s'inscrivent par défaut, faute d'autres offres à proximité. L'impraticabilité des routes réduit aussi le rayon de recrutement des établissements de formation. Cette situation accentue la vulnérabilité des jeunes filles.

Initiatives de transformation de produits agricoles

Les cultures vivrières et maraîchères destinées à la vente sont commercialisées soit directement après la récolte (tubercules de manioc, feuilles de manioc, maïs, etc.) soit transformées avant d'être vendues. Il s'agit d'une transformation artisanale réalisée principalement par les femmes. Il existe pour certains produits de petites unités de transformation : décorticage de riz ou mouture du maïs en farine. Le son issu du décorticage du riz est utilisé pour l'alimentation du petit bétail. La transformation du manioc est la plus courante et permet d'obtenir de la farine ou du chikwang. Celle de boissons alcoolisées obtenus à partir de fruits. Des unités de production de jus d'ananas, de savons à partir d'huile de palme et de palmiste, de champignons sont signalées dans les deux provinces.

Certaines unités de transformation sont créées par des groupements de femmes en général sur les sites de production afin de limiter les coûts de transport. Elles soulignent cependant le besoin d'être appuyées pour renforcer leur capacité de mobilisation de ressources financières, d'accès à l'information, aux marchés. Leurs demandes portent également sur la mécanisation et la valorisation des activités de transformation de produits alimentaires.

¹⁴ Johannes Herderschee, Daniel Mukoko Samba, Moïse Tshimenga Tshibangu, *Résilience d'un géant africain. Accélérer la croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo*. Volume III : Sujets Transversaux, BIRD, Washington DC, 2012, P. 20

Retour d'expérience sur la répartition des responsabilités entre hommes et femmes en milieu rural, ONG Broaderjik Delen

Dans le cadre de son programme intégré au Kwilu (PIK), Broaderjik Delen, une ONG internationale basé en RDC, a dressé un premier tableau des déséquilibres dans les relations entre les paysans et paysannes. Ces déséquilibres sont visibles dans la répartition du travail agricole, la commercialisation des produits rentables, l'approvisionnement en eau, le travail domestique, l'accès et le contrôle des ressources. Ces déséquilibres étaient en défaveur des paysannes. Ces dernières prises dans les travaux agricoles et ménagers et sont souvent absentes des activités politiques et communautaires. Pour les participant·e·s, la présence de ces déséquilibres étaient liée au manque d'information, la ténacité des us et coutumes et les répartitions de travaux liés à d'anciennes réalités telles qu'une forte activité de la chasse chez les hommes. Les discussions ont aussi montré que les hommes dans les unions s'occupent en général des travaux «durs» physiquement tels que le déboisement. Ces activités n'interviennent qu'à des périodes spécifiques. Globalement, les paysannes sont occupées par les tâches ménagères, les travaux des champs et la vente des produits de subsistance.

4.3. Exploitation forestière, pêche et élevage

L'exploitation forestière

L'offre d'énergie insuffisante a entraîné le développement du charbonnage dans les deux provinces, à partir de l'exploitation de ressources ligneuses. D'autres activités comme le sciage, la chasse, l'apiculture exercées de façon artisanale procurent des revenus substantiels aux ménages dans les deux provinces. Le charbonnage est soutenu par la demande des villes en charbon de bois et en bois de chauffe. A Kinshasa 67,6% de ménages utilisent le charbon de bois comme combustible et 4,6% le bois. Dans la Tshopo, ces proportions sont respectivement de 25,6% et 71,6% et dans le Kwilu, le bois de chauffe est le combustible principal utilisé par 96,6% des ménages (MICS 2018).

L'exploitation industrielle du bois est un secteur important dans la Tshopo. Huit concessions forestières industrielles sont en activité : CFT (la CFT emploie 300 personnes et dispose d'une scierie près de Kisangani), Booming Green DRC, SODEFOR, Bego-Congo, IFCO, ITB, FODECO, La forestière (exploitation de bois) (Omasombo Tshonda et al, 2020). Les concessions forestières aboutissent souvent à l'exclusion de peuples dit pygmées de leur environnement. Dans le cadre de la lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts, la RDC s'est engagée à réduire l'impact de l'agriculture sur la forêt tout en maintenant son objectif de croissance économique et de lutte contre l'insécurité alimentaire. Une stratégie cadre nationale de la REDD+ (Réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts) a été validée dans cette dynamique avec pour finalité la construction d'une économie verte qui minimise les impacts dus au changement climatique.

La province de la Tshopo est particulièrement concernée, notamment en raison d'une forte dynamique de déforestation constatée ces dernières décennies. Le programme intégré REDD+ Oriental (PIREDD+O) a pour but de « stabiliser la déforestation et la dégradation des forêts et augmenter durablement les revenus des communautés »¹⁵. Ce programme intervient dans les territoires de Bafwasende, Isangi et Ubundu.

Les activités liées à l'exploitation des ressources forestières, mais aussi les programmes visant à réduire l'impact des activités humaines bousculent plus ou moins durablement les modes de vie des populations autochtones, en particulier les peuples dit pygmées, dont la survie dépend de la biodiversité et de

¹⁵<http://www.tropenbosrdc.org/projects/piredd%2Bo:+stabilisation+of+deforestation+and+forest+degradation+in+the+tshopo+province+in+dr+congo>

l'environnement forestier. Ils sont souvent victimes de discrimination, de marginalisation sociale et politique et invisibilisés dans les stratégies de préservation de la forêt.

Les productrices rencontrées à Kikwit ont soulevé la question de l'accaparement de terres autour des villes, couplée à l'impraticabilité des routes qui rendent des zones de production antérieure inaccessibles, entraîne une spéculation sur les terres proches des villes et faciles d'accès. Ces phénomènes ont pour conséquence d'entraver l'accès des communautés paysannes aux terres agricoles dont ils ont besoin pour leur survie.

L'Élevage

L'élevage se développe dans les deux provinces et apporte un complément de revenus aux ménages. Il s'agit du petit élevage (animaux de basse-cour, chèvres, porcs...). Cette activité est pratiquée aussi bien par les femmes que les hommes.

Concernant l'élevage, les acteurs ont souligné les difficultés d'approvisionnement en géniteurs performants et en quantité suffisante, et la prévalence et l'existence de maladies du bétail des régions tropicales qui déciment les bêtes et conduisent à l'abandon de cette activité (par exemple à l'ITA Yanonge qui a initié sans succès un élevage porcin). L'absence de service et de conseil vétérinaire rend cette activité problématique.

Les femmes intègrent la filière à travers leurs organisations. A Kikwit un groupement de femmes, CENEMAK (Centre nutritionnel et d'élevage des mamans de Kikwit) a sollicité les services d'un technicien vétérinaire pour l'appuyer dans le montage d'un projet d'élevage de volailles et de porcs. Le groupement met en place un dispositif visant à encourager des membres à se lancer dans l'activité en mettant à leur disposition des animaux à élever. La bénéficiaire cède par la suite une partie du produit de la vente à l'association qui est réinvestie au bénéfice d'une autre membre.

La pêche

La pêche est une activité artisanale, pratiquée exclusivement par les hommes (dans la Tshopo) pour la consommation des ménages et le commerce dans les deux provinces, mais davantage dans la Tshopo. C'est une activité importante du point de vue social, économique et nutritionnel. Elle fait en effet intervenir un grand nombre d'acteurs et la survie de nombreuses communautés riveraines en dépend. Mais la production est faible au regard des besoins locaux.

Ces dernières années, des initiatives ont été prises pour répondre à ces enjeux de genre en milieu rural. Ci-dessous deux projets d'envergures qui ont concerné les Provinces de la Tshopo et celle du Kwilu.

ONU Femmes : Autonomisation des femmes rurales par une agriculture résiliente au changement climatique

ONU Femme a porté, en partenariat avec plusieurs institutions nationales et internationales à partir de 2016 et pour une durée de cinq ans, un programme phare d'autonomisation économique des femmes rurales par une agriculture résiliente au changement climatique. Dans sa phase pilote, ce projet a ciblé une population totale de 600 000 agricultrices en milieu rural (dans les provinces de Kinshasa, Sud-Kivu, Sud Ubangi, Tanganyika, Tshopo et Kasai Central) et cinq cultures de consommation courante dont le déficit de production nationale contraint à l'importation afin de répondre à la demande intérieure. Ce sont le maïs, le manioc, le haricot, l'arachide et le riz. La mise en œuvre de ce projet est articulée autour de quatre piliers à savoir l'accès durable et sécurisé à la terre ; l'accès à l'information et aux technologies d'appui à l'agriculture ; l'accès au financement ; l'accès aux activités à valeur ajoutée et aux marchés. Leur mise en œuvre contribuera à l'atteinte de neuf ODD dont l'ODD cinq visant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

UNICEF: projet hommes et femmes progressons ensemble: initiative de lutte contre les VBG

Piloté par l'UNICEF et financé par l'Union européenne pour une durée de quatre ans (2013-2017), La projet a été mis en place dans les provinces Province de Bandundu, Mai Ndombe, Kwilu, Kinshasa, Maniema. Ce projet comporte plusieurs volets :

Lutte contre les VBG avec notamment la formation de « gardiens de normes sociales » en matière de prévention des VBG parmi lesquels des leaders religieux et 100 formateurs-superviseurs issus de la société civile. Dans le cadre de ce projet, L'UNICEF a développé le concept de « Ecoles Amies de l'égalité de genres (EAG) » visant à transformer les perceptions et les normes sociales attachées à la masculinité et la féminité. Ce dispositif a été mis en place dans 270 écoles.

Sur le volet autonomisation des femmes, la FAO a développé des activités permettant un renforcement du pouvoir économique des femmes rurales à travers l'amélioration des systèmes de production et la structuration des filières agricoles porteuses et l'appui à la commercialisation. Un axe formation a également été développé dans le but de favoriser l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes.

Source: FAO, 2020. Profil genre dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, p.44.

Cette analyse des enjeux de genre dans le secteur de l'agriculture met en lumière les nombreuses contraintes qui freinent le développement du secteur et par conséquent l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations de ces deux provinces, en particulier des femmes. Le rôle central des femmes dans ce secteur, et l'importance de leur contribution au bien-être économique des ménages donne la mesure des enjeux. Améliorer l'autonomisation des femmes et leur intégration dans l'ensemble des chaînes de valeur agricole est une condition essentielle pour réduire la prévalence de la pauvreté, particulièrement élevée en milieu rural. L'une des pistes pour atteindre cet objectif, au-delà de l'accès aux ressources économiques telles que la terre, les intrants agricoles, les innovations technologiques dans le domaine de l'agriculture, consiste à réduire l'écart de niveau d'instruction entre les femmes et les hommes et favoriser leur accès aux formations agricoles et rurales. Des études conduites dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne montrent que l'écart de rendement agricole entre les femmes et les hommes s'expliquait également par le fait que les femmes « bénéficient moins que les hommes, en termes de productivité agricole accrue, de certaines formes de conseil en vulgarisation du savoir agricole reçues par leur ménage, suggérant que les programmes actuels de formation agricole sont probablement plus adaptés aux besoins des exploitants masculins »¹⁶. Cela résulte d'une compréhension limitée des enjeux de genre et des besoins spécifiques des femmes rurales par les agents de vulgarisation agricoles. Ceux-ci, presque exclusivement des hommes, adressent prioritairement leurs interventions aux chefs de famille (pour la plupart des hommes) suivant une approche unitaire du ménage qui considère que les besoins et intérêts de ces derniers coïncident avec ceux des autres membres du ménage, et dont des femmes.

L'accès des femmes et des filles aux FAR, dans ce contexte répond à un intérêt stratégique en termes d'autonomisation, de valorisation sociale et économique des paysannes et de transformation du regard porté sur les métiers de l'agriculture.

5. Enjeux de genre dans le secteur de la formation agricole et rurale

L'accès des filles aux filières techniques et professionnelles constitue un objectif de la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025. De nombreuses actions sont entreprises par les pouvoirs publics et des PTF depuis quelques années pour atteindre cet objectif : campagnes de sensibilisation, bourses allouées aux filles conformément au sous-programme 6.2 du plan d'action. Ces actions ont permis de bouger les lignes et de faire évoluer les perceptions sur certaines filières techniques, notamment celles de la FAR, même si les défis demeurent importants.

Les filles sont de plus en plus nombreuses dans ces filières. Cette évolution est récente car avant, les parents estimaient que la formation technique était réservée aux garçons et n'orientaient pas leurs

¹⁶ Banque Mondiale, Gender Innovation Lab : « Résultats d'évaluations d'impacts rigoureuses sur l'inclusion des femmes dans les formations agricoles et rurales », 2020

filles dans ces filières. Maintenant on a beaucoup de filles agronomes, mais l'agriculture n'est pas rentable et n'attire pas les jeunes. Les filles qui vont dans ces filières cherchent à intégrer l'université par la suite et à travailler comme salariées. Mais généralement elles se retrouvent au chômage faute d'offres d'emploi dans le secteur (entretien avec des membres du RENAFER, Kisangani).

Cette analyse des acteurs et actrices du monde paysan dans la Tshopo résume les enjeux de genre dans la FAR : les pesanteurs socioculturelles, la non-attractivité des métiers du secteur, les difficultés d'insertion professionnelles et la pauvreté monétaire des familles. Il faut dire que cette situation concerne aussi bien les garçons que les filles, mais ces dernières sont davantage défavorisées à cause des inégalités structurelles de genre présentes dans la société congolaise. Ces facteurs se renforcent mutuellement et contribuent à l'exclusion des filles des FAR.

5.1. Les inégalités de genre dans l'accès et le maintien des filles dans la FAR

« Le genre est un facteur d'exclusion scolaire important en RDC » (Document de stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation, 2016-2025). Ce constat est partagé par les acteurs et actrices du secteur de l'éducation et de la formation professionnelle. Les inégalités liées au genre sont renforcées par d'autres facteurs, en particulier le milieu de résidence, la disponibilité des infrastructures de transport, et la situation financière des familles.

Les établissements de formation agricole et rurale, confrontés à d'importantes difficultés, liées principalement à une insuffisance de financements, ne semblent pas, en l'état actuel, disposer de ressources pour répondre à cet enjeu. Ils pâtissent par ailleurs de la non-attractivité des métiers du secteur de l'agriculture. Plusieurs instituts peinent en effet à recruter dans ces filières et constatent, à l'instar de l'institut Isingu et l'institut Mukondo à Kikwit, de l'ISDR Mbéo ou encore de l'ISAGE d'Aten, une baisse importante, d'année en année des effectifs des filières agricoles. Par ailleurs, plusieurs études mettent en évidence l'inadaptation des formations aux besoins des zones rurales (Banque mondiale, 2009 ; document de stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025). Compte tenu des potentialités agricoles des deux provinces et des besoins non satisfaits du pays en produits alimentaires, le développement et la structuration des chaînes de valeurs agricoles représentent pourtant un vivier d'emplois pour les jeunes diplômé-e-s.

La non-attractivité des métiers de l'agriculture renforce davantage l'exclusion des filles qui globalement font face à de nombreux freins dans l'accès à l'éducation en général, et dans les filières techniques en particulier. Parmi ceux-ci, on peut distinguer :

- Les pesanteurs socioculturelles : la préférence pour l'éducation des garçons au détriment de l'éducation des filles dans les familles pauvres, la perception des métiers techniques comme métiers masculins, le poids des traditions qui valorisent le mariage et la maternité etc ;
- La pauvreté monétaire des familles ;
- Les responsabilités des filles dans les travaux domestiques et de soins ;
- Le manque d'informations sur les filières agricoles et rurales ;
- L'environnement scolaire et les difficultés d'insertion professionnelle.

La faible présence des filles dans les filières de FAR, est questionnable au regard du poids des femmes dans le secteur agricole et dans les chaînes de valeur en général. L'analyse montre cependant que ce poids numérique n'est pas en rapport avec leur niveau d'accès et de contrôle de ressources productives et de revenus du secteur. Ces agricultrices sont peu scolarisées et sont à plus de 40% analphabètes (MICS, 2018), ce qui peut expliquer le désintérêt des filles pour ce secteur. L'enjeu de la formation agricole et rurale est donc de transformer le regard sur l'agriculture et d'en faire un secteur attractif, en particulier pour les filles, et donc valorisé à la fois économiquement et socialement.

5.1.1. Les facteurs socio-culturels et économiques

Les pesanteurs socio-culturelles :

Les normes socioculturelles pèsent sur la scolarisation des filles en général en RDC. Elles sont faiblement représentées à tous les niveaux d'éducation par rapport aux garçons. Si l'indice de parité est presque égal à un au niveau primaire, l'écart se creuse aux niveaux secondaire et supérieur, avec de fortes disparités en fonction du milieu de résidence et du niveau économique des ménages. Comme le révèle l'enquête EDS II (2014) 3,2% de filles seulement ont complété avec succès le niveau secondaire en milieu rural contre 17% en milieu urbain. Le taux de réussite des garçons s'établit respectivement à 19,3% et 14,3%. Une fille rurale a ainsi cinq fois moins de chance de compléter son cycle secondaire qu'un garçon vivant en ville. Seules 0,3% de femmes en milieu rural atteignent le cycle d'enseignement supérieur. Cela dit, les abandons scolaires concernent aussi bien les filles que les garçons, mais les filles sont davantage affectées du fait des contraintes spécifiques liées aux inégalités de genre.

Les mariages précoces sont corrélés à la pauvreté et un faible niveau d'éducation (Banque Mondiale, 2021). Le mariage est perçu comme valeur centrale dans la société congolaise. Imprégnées de cet imaginaire patriarcal qui limite leur horizon à ces fonctions de mères et d'épouses, les filles y sont préparées dès leur plus jeune âge et doivent se rendre disponibles pour les assumer. Si en milieu urbain ces assignations de genre tendent à s'estomper, elles demeurent particulièrement prégnantes en milieu rural où il est communément admis que le mariage et la procréation sont pour les filles un destin inévitable. Ces stéréotypes intériorisés dissuadent les filles d'entreprendre de longues études et limitent leur accès aux mêmes chances et opportunités que les garçons. "les femmes sont élevées pour faire des enfants" (focus group enseignants, Yanongé). Les étudiantes de l'ISDR Mbéo ont souligné avec force ces contraintes : les longues études font perdre à la fille "ses chances de se marier". Dans le contexte rural où le niveau moyen d'instruction est bas, les hommes manifestent un « complexe d'infériorité vis-à-vis des femmes plus diplômées... les femmes doivent être moins diplômées que leur mari, or si elles vont en licence, il sera difficile pour elles de trouver un mari plus diplômé qu'elles dans le milieu ». Les hommes se méfient des femmes diplômées d'université, car on pense qu'elles sont « moins respectueuses, moins soumises et qu'il sera difficile pour un homme de prendre le dessus sur elles, de contrôler leurs revenus » (focus group étudiantes, Mbéo). A cause de ces préjugés, peu de filles choisissent de poursuivre des études. Pour celles qui sont mariées, même avec l'accord du mari, elles doivent faire face à la désapprobation de leur entourage : "quand j'ai commencé les études ici à l'ISDR, beaucoup de personnes ont reproché à mon mari d'avoir cédé à ma demande, considérant que je ne lui serai plus soumise et qu'il n'aura pas la mainmise sur les revenus que je gagnerai" (étudiante, focus group ISDR, Mbéo).

Les parents, surtout les pères qui ont le pouvoir de décision au sein de la famille, choisissent souvent de marier leur fille pour entrer en possession d'une dot, éventuellement réaffectée à la scolarisation du garçon (entretien avec l'Inspectrice Principale Provinciale, Kikwit). Les parents misent donc moins sur l'éducation des filles que sur celle des garçons suivant la croyance que l'investissement bénéficiera à une autre famille dans la mesure où la fille est appelée à se marier. Le mariage est souvent jugé plus rentable pour le père qui préférera "prendre une dot aujourd'hui plutôt que de financer des études en vue d'un hypothétique emploi dans le futur". (Entretien avec le point focal Genre ENABEL, Tshopo). Ces considérations peuvent expliquer le peu de soutien que reçoivent les filles en milieu rural de leurs familles et l'attitude de certaines filles qui préféreront opter pour le mariage plutôt qu'un diplôme.

Les difficultés d'ordre financières des familles :

Les focus groups ont permis de mesurer le niveau de dénuement des familles des élèves en milieu rural. La majorité de celles et ceux qui ont participé à ces groupes, aussi bien à Yanongé qu'à Yangambi, ont expliqué ne pas avoir à manger le matin avant de se rendre à l'école et n'avoir droit qu'à un repas par jour. La pauvreté monétaire des familles est identifiée par les acteurs-riche-s de l'éducation, notamment les responsables d'établissements, comme le facteur le plus discriminant dans l'accès et le maintien des filles dans les FAR. Contrairement aux filières d'enseignement général, les frais de formation globaux sont élevés dans les filières agricoles. La capacité financière des établissements étant faible, les parents doivent fournir les outils nécessaires aux travaux pratiques, et parfois des semences. Ils doivent également financer des enseignant-e-s non mécanisé-e-s, c'est-à-dire non pris-e-s en charge par l'Etat. D'une manière générale, les contraintes

financières expliquent pour une large part la non-scolarisation et les abandons précoces (RESEN, 2014). Dans une situation de ressources limitées, les parents privilégieront l'éducation du garçon.

ENABEL, à travers son programme EDUT a mis en place, durant trois années, un système de bourses en faveur des filles, dans le but de favoriser leur accès dans les ITA. A l'ITA Yanonge, dans la Tshopo par exemple, cet appui, de cinq dollars par mois, a effectivement, de l'avis des préfets des établissements concernés, permis un accroissement de la population féminine dans les filières agricoles. Ce coup de pouce donné aux élèves filles crée cependant des inégalités par rapport aux garçons étant donné l'extrême pauvreté des ménages dans l'ensemble du territoire.

Il faut noter que de nombreux élèves, filles et garçons, mettent en place des stratégies visant à surmonter ces difficultés financières. Dans le Kwilu, nos informateurs et informatrices ont fait part du phénomène "d'élèves-parents", c'est-à-dire des élèves qui assument les charges financières liées à leur scolarité en développant des activités génératrices de revenus (petit commerce, production et commercialisation de produits agricoles etc...). Les discussions à ce sujet lors des focus group dans la Tshopo ont révélé qu'il s'agissait en fait d'un phénomène généralisé.

Vas-y filles! Valorisation de la scolarisation de la fille.

Projet mis en œuvre par International Rescue Committee, Save the Children International (SCI), Catholic Relief Services (CRS) de mars 2013 à août 2017 dans les provinces de l'Equateur, Lualaba, Haut Katanga, Tanganyika, Ituri, Kwilu, Lomami, Kasai Oriental.

Objectif : assurer l'accès et le maintien de filles marginalisées dans le cycle primaire et leur achèvement à travers :

- L'accroissement de la capacité financière des familles pour qu'elles puissent supporter la charge d'éducation des filles ; L'amélioration de la qualité de l'enseignement ;
- L'augmentation de la participation communautaire pour assurer l'accès à une éducation de qualité dans un environnement sûr pour les filles ;

Accroissement de la participation de la société civile dans l'organisation de cours de rattrapage pour les jeunes filles déscolarisées.

Mise en œuvre (activités) :

- Bourses (primaires et secondaires) couvrant les frais scolaires, les fournitures scolaires et autres charges connexes ;
- Formation des parents dans les groupes d'épargne et de crédit (AVEC+) visant le renforcement économique des familles vulnérables et série de discussions sur la gestion des ressources en faveur de l'éducation des filles et une formation sur l'entreprenariat ;
- Tutorat, cours de rattrapage, formation des enseignants ;
- COPA (comités de parents) sensibilisés.

Le développement professionnel des enseignant·e·s : mise en place d'une formation continue de sensibilisation à une pédagogie sensible au genre

Pour appuyer les enseignants des zones rurales qui souvent n'ont pas de base pédagogique professionnelle, l'approche des « forums d'échange pédagogique » a été appuyée et renforcée. Ces forums ont permis aux enseignant·e·s, d'après les acteurs du consortium, de renforcer leurs capacités mutuellement en échangeant leurs expériences et les leçons apprises.

5.1.2. Les facteurs liés à l'environnement des établissements, la qualité des offres de formation et à leur accessibilité

L'accessibilité des établissements

Les contraintes liées aux transports sont importantes dans les deux provinces. Cette réalité limite le rayon de recrutement des établissements. Le temps de trajet et les risques potentiels, en particulier pour les filles, peuvent dissuader les parents d'orienter leurs enfants dans les instituts de la FAR lorsqu'ils sont éloignés et/ou difficiles d'accès. Aussi bien dans le Kwilu que dans la Tshopo, certains élèves parcourent plus de 15 kms pour rejoindre leur établissement. A Yanongé et à Yangambi dans la Tshopo, le fleuve Congo constitue une barrière infranchissable pour beaucoup de potentielles élèves. Le coût élevé de la traversée (1500FC un allé simple) est une cause d'absentéisme et d'abandon pour ceux et celles qui résident sur la rive opposée.

Les filles sont particulièrement vulnérables face à ces contraintes de transport. Elles sont souvent soumises au harcèlement des chauffeurs de moto taxi (le moyen de transport le plus utilisé dans ces zones rurales enclavées) qui leur proposent un service de transport gratuit contre des faveurs sexuelles (entretien avec l'IPP, Kikwit). A l'ITAV de Yangambi, les élèves concernés sont libérés 45mn avant la fin des cours afin de pouvoir rejoindre leur domicile avant la tombée de la nuit. Ces élèves consacrent donc moins de temps aux apprentissages, ce qui renforce leur vulnérabilité à l'échec scolaire. A l'ISDR Mbéo et à l'ITA Isingu dans le Kwilu, une des réponses apportées a été la création d'un internat pour le premier et un semi-internat pour le second. Ces structures, sous financées, sont néanmoins loin d'offrir un cadre de vie sûr aux élèves.

Prise en compte insuffisante des problématiques liées au genre dans les établissements :

L'environnement scolaire peut constituer un facteur contraignant pour l'accès et le maintien des filles dans les FAR :

- **Un cadre d'apprentissage pas toujours bienveillant vis-à-vis des filles**

La prise en compte des besoins spécifiques des élèves filles par les établissements reste un défi majeur pour rendre les filières FAR attractives pour les filles. A ce niveau, quelques points critiques ont été constatés et concernent l'ensemble des instituts. On note principalement l'absence d'une véritable politique de prévention des grossesses précoces, de santé sexuelle et reproductive et de prévention des VBG en général ; l'absence d'un accompagnement des filles s'agissant de la gestion de l'hygiène menstruelle et la non prise en compte de la situation particulière des filles au regard de leurs responsabilités familiales (priorité donnée aux travaux domestiques et aux activités de soins aux autres membres de la famille.

- **La gestion des grossesses précoces dans les instituts : des discriminations institutionnalisées**

Les grossesses précoces constituent des freins au maintien des filles dans les filières de formation agricole et rurale (Banque mondiale, 2018). Elles sont identifiées comme l'une des principales causes d'abandon scolaire en RDC. Ce constat est partagé par l'ensemble des responsables d'établissement rencontrés. Les établissements conventionnés (catholique, kimbanguiste, protestant) ont en commun d'appliquer des règles morales strictes qui visent en particulier les élèves filles. Ceci est particulièrement vrai pour ce qui est de la gestion des cas de grossesses dans ces établissements. Tous les établissements conventionnés visités lors de l'étude appliquent la règle du renvoi, ceci contrairement aux directives officielles qui préconisent le maintien autant que faire se peut de l'élève à l'école. Certains préfets ont déclaré avoir personnellement évolué sur la question, suite aux sensibilisations faites par divers PTF. Mais ils font face à la résistance de leur hiérarchie et des membres des comités des parents qui estiment qu'une fille enceinte dans un établissement constitue un mauvais exemple et un signal donné aux autres élèves que cette situation est banale et sans conséquence. A l'ISDR Mbéo, en cas de grossesse, la fille est renvoyée si elle n'est pas mariée, mais continue ses études dans le cas contraire. Si l'auteur de la grossesse s'engage auprès de la famille de la fille et du directeur de l'institut à épouser la fille, il peut poursuivre ses études, sinon il est renvoyé également. Lorsque la fille tombe enceinte "on la dépose auprès de la belle-famille et c'est normal puisque la fille est appelée à être mère et à faire les champs, mais le garçon doit continuer ses études" (focus group étudiantes, Mbéo).

Aucun établissement n'a mis en place des actions précises pour prévenir ces grossesses. A l'ITA Yanongé et l'ISDR Mbéo, les services de planification familiale (PF) organisent des sessions d'information et mettent à disposition des étudiantes qui le souhaitent des contraceptifs. Cependant, ces services sont accessibles

seulement aux élèves déjà mères à l'ITA Yanongé. Plus problématique encore est l'attitude de l'enseignante en charge du cours "éducation à la vie" qui d'après les élèves refuse de répondre à leurs questions sur certains sujets, par exemple le calcul du cycle menstruel. A l'ISDR Mbéo, les étudiantes n'osent pas recourir aux services de PF et aux contraceptifs disponibles à cause de préjugés sur leur nocivité et surtout, à cause de la stigmatisation dont celles qui les utilisent sont victimes. Elles sont en effet accusées de "légèreté". Lors des échanges, elles ont reconnu ne pas avoir suffisamment d'autorité pour exiger l'usage de préservatifs par leurs partenaires. Elles ont également fait part de nombreux cas d'avortements clandestin parmi les filles, poussées à cette extrême pour "ne pas avoir à abandonner leurs études, et anéantir l'investissement réalisé par leurs parents" pour leurs études (focus group étudiantes, Mbéo). Les participant-e-s des divers groupes de discussion ont tenu à souligner le rôle des parents qui très souvent s'empressent d'emmener la fille enceinte chez l'auteur de la grossesse pour ne pas avoir à la prendre en charge, ce qui met fin à sa scolarité. Dans des contextes où l'éducation à la sexualité demeure un sujet tabou, peu abordé au sein de la famille, des mesures spécifiques devraient être prises pour mettre à disposition des adolescents et adolescentes les informations nécessaires, renforcer la confiance en soi des adolescentes et leurs compétences de vie.

- **Le harcèlement sexuel et les VBG**

Certains responsables et enseignants d'établissements ont suivi une formation sur les VBG à l'école dans le cadre de l'accompagnement d'ENABEL. Mais on constate une faible appropriation de ces enjeux. Les élèves et les enseignants ont expliqué qu'une liaison amoureuse entre un enseignant et une élève avait pour conséquence, une fois révélée, un renvoi immédiat de l'élève et l'exclusion de l'enseignant. Même si la question est taboue, la violence sexuelle en milieu scolaire est identifiée comme un facteur d'échec et de déscolarisation des filles. Les établissements, à l'instar de l'ITAV Simisimi dont le règlement intérieur prévoit l'exclusion de l'enseignant et de l'élève dans cette situation, semblent ignorer le rapport de pouvoir existant entre les deux et en défaveur de l'élève fille. "Toute relation coupable entre agent et élève est strictement prohibée. Pour l'élève une fois la culpabilité établie, l'exclusion définitive sera prononcée et pour l'agent, un dossier disciplinaire sera ouvert à sa charge avec proposition d'exclusion définitive dans les écoles conventionnés kimbamguistes" (extrait du règlement intérieur des enseignants de l'ITAV Simisimi).

- **La gestion de l'hygiène menstruelle**

C'est un sujet incontournable dans la prévention de l'échec et de l'abandon scolaire par les adolescentes, surtout dans un contexte rural pauvre. Cette problématique est particulièrement sensible au niveau des ITA qui accueillent des élèves à l'âge où la plupart des adolescentes ont leurs premières menstruations et n'ont pas reçu d'éducation à ce sujet. Par ailleurs, de nombreux tabous concernant les menstruations sont encore en vigueur en RDC. Il ressort des discussions avec les élèves filles que les menstruations sont une cause d'absentéisme scolaire chez les adolescentes, à cause du manque de protections et/ou de médicaments anti douleurs permettant de gérer certains troubles de la menstruation : « lorsque j'ai mes règles, je ne peux pas venir à l'école parce que j'ai mal et je n'ai pas de serviettes pour me protéger » (Focus group filles, Yangambi). Des absences de 2 à 4 jours dues aux menstruations sont fréquentes d'après les filles interviewées.

- **Les conditions d'hygiène et d'assainissement dans les établissements**

Les établissements n'offrent pas toujours un cadre de vie attrayant pour les élèves. Les conditions d'hygiène et d'assainissement sont mauvaises à cause du manque d'eau et d'électricité. Certains disposent de sanitaires séparés pour les filles et les garçons mais toujours en nombre insuffisant. Le manque d'eau ne facilite pas l'entretien ainsi que la prévention des maladies de mains sales. Cette situation est source de stress pour les filles, qui vont avoir plus de difficultés à gérer leurs périodes de menstruations dans ces conditions.

- **L'assignation des filles aux tâches ménagères dans leur famille non prise en compte**

Les travaux domestiques et de soin dévolus aux filles constituent un facteur d'échec scolaire non négligeable. Les filles sont mobilisées prioritairement dans les travaux domestiques et les activités de soin. Cela fait partie de l'apprentissage de leur futur rôle de mère et d'épouse. Elles sont responsables de la corvée d'eau et se lèvent donc très tôt le matin, parfois à 4H, car la source d'eau n'est pas toujours proche de la maison et nécessite entre 15 à 30 mn de marche. Elles doivent ensuite effectuer les tâches d'entretien (balayer la maison et la cuisine) avant de réveiller leurs cadets et les préparer pour l'école. Après l'école, elles font la cuisine

« lorsqu'il y a des aliments disponibles, sinon j'attends le retour de ma mère du marché ou du champ pour l'aider à faire le repas. Le soir, je peux faire mes devoirs si je n'ai pas trop de travail » (focus group filles, Yangambi). Les garçons ne sont pas soumis aux mêmes contraintes que les filles : « après l'école, je joue au foot avec mes amis et après je fais mes devoirs » (focus group garçons, Yangambi) Certains garçons s'occupent des animaux en leur donnant à manger, lorsque la famille en possède. Les week-ends, ils vont aux champs avec leur père. Les filles autant que les garçons doivent trouver du temps pour gérer leurs propres champs ou leurs activités commerciales.

Ces travaux (soin aux enfants plus jeunes, collecte de l'eau, préparation des repas, entretien de la maison, lessive, etc.), en plus des AGR, réduisent le temps qu'elles consacrent à leurs études. Elles sont plus souvent en retard et moins assidues à l'école du fait de ces responsabilités. Les établissements enquêtés n'ont cependant pas pris la mesure de cette situation. Si ceux-ci font le constat d'un fort taux d'absence et de retard des filles par rapport aux garçons, ils ne font par contre aucune relation avec les conditions de vie familiale et les stéréotypes de genre qui assignent aux femmes et aux filles l'essentiel des travaux domestiques et de soins aux autres membres de la famille. Les garçons ont reconnu, lors des focus groups, disposer plus de temps de loisirs et d'études que leurs camarades filles. Elles ont plus de charges de travaux domestiques, se lèvent plus tôt, se couchent plus tard : « le soir, elles sont fatiguées pour faire leurs devoirs » (focus group Garçons, Yangambi).

Ces assignations de genre semblent même être intégrées dans le fonctionnement de certains établissements. A l'ISDR Mbéo par exemple, les filles expliquent avoir la responsabilité de la préparation des repas lors des sorties organisées par l'institut dans le cadre de stages pratiques. "Même si nous sommes très fatiguées après de longues journées de travail, nous devons préparer les repas, sinon personne ne mange".

- **Des pratiques pédagogiques non genrées**

Au niveau pédagogique, le matériel didactique est insuffisamment genré. Par exemple, l'usage d'un vocabulaire métier inclusif fait défaut, ce qui tend à renforcer les stéréotypes de genre et la perception selon laquelle ces filières de FAR, qualifiées souvent de "masculines" ne sont pas destinées aux filles. L'enjeu de la féminisation des noms de métier, en plus de visibiliser davantage les femmes, est bien de favoriser un rééquilibrage de la position des femmes dans la société, dans un contexte qui valorise traditionnellement les hommes.

Des cours d'éducation à la vie familiale dispensés au secondaire reprennent les questions d'hygiène corporelle, d'éducation à une sexualité responsable entre autres. Mais l'harmonisation de ces manuels et guides n'ont eu lieu qu'en 2020 et la plupart des institutions visitées manquent de supports didactiques et ne les mettent pas en pratique.

Le principe d'une pédagogie de la mixité ou pédagogie intégrant le genre (PIG) est d'adapter l'approche d'enseignement aux différences (notamment F/G) dans l'objectif de faire réussir tous les élèves. Il permet aux enseignant-e-s de « prendre en compte le système de différenciation inégalitaire et hiérarchisé de normes de masculinité et féminité, dans les pratiques pédagogiques en interrogeant par exemple les représentations des enseignant-e-s, l'appétence des élèves pour telle ou telle filière, les sentiments de compétence des filles et des garçons, etc. » (Ducret et al, 2005).

Pédagogie de la mixité (pédagogie intégrant le genre)

Une pédagogie de la mixité est le résultat concret, l'application des principes d'égalité, grâce aux politiques incitatives et aux analyses genre. Le but est une pédagogie qui vise un traitement égal et non-discriminatoire des filles et des garçons, et qui offre aux unes et aux autres les mêmes possibilités de choix de formation et de choix professionnels. Pour y parvenir, il faut tout d'abord être sensibilisé-e à la question et se rendre compte que notamment dans la formation professionnelle, comme dans toute relation sociale, le genre intervient. En être conscient-e permet d'éviter des glissements, la reproduction de stéréotypes, de préjugés.

Source Véronique Ducret, Nadia Lamamra, Eva Saro, Pour intégrer le genre dans la formation professionnelle. Un guide à l'usage des formateurs et formatrices. ISPPP Lausanne, 2005.

Un secteur peu féminisé

La féminisation du corps enseignant peut constituer un facteur stimulant de promotion des filles dans les FAR. Globalement, les femmes sont sous-représentées dans l'enseignement en RDC. Elles ne forment que 27% du personnel enseignant au primaire et 11% au secondaire (RESEN,2014). Le recrutement des femmes semble être une priorité, souligné notamment par les acteurs rencontrés. Cependant, la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 ne pose pas d'objectif précis sur le recrutement des femmes dans les établissements d'enseignement technique et professionnel. Les responsables d'établissement ont cependant reconnu que le recrutement des femmes était l'un des moyens d'accroître l'attractivité des FAR auprès des filles.

Les jeunes filles et jeunes femmes seront encouragées pour accéder à ce type de formation aussi bien pour les besoins du primaire, du secondaire que du non formel, l'objectif étant d'améliorer la représentativité des femmes dans le corps enseignant (elles ne représentent en 2012 que 27,4% au primaire et 11% au secondaire). Extrait de la stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation (p.74).

L'ISDR Mbéo et l'IFA Yangambi se sont engagés dans une démarche d'intégration des femmes dans leurs effectifs. A l'IFA Yangambi, la priorité est donnée au recrutement du personnel scientifique féminin. Des sanitaires non mixtes ont été créés et un local est mis à disposition pour des enseignantes et étudiantes allaitantes. Il existe par ailleurs un comité des femmes dans l'établissement dont l'une des attributions est de travailler sur la question des VBG. Ces mesures ne sont pas encore suivies d'effets, notamment pour ce qui est de la féminisation des effectifs d'enseignants. Le focus group avec des enseignants et les entretiens avec des enseignantes ont permis d'identifier les contraintes à l'accès des femmes au métier et d'autres stéréotypes de genre (filières perçues comme masculines, stigmatisation de femmes qui s'engagent dans des études supérieures, assignation des femmes aux activités domestiques et de soins etc.).

Les femmes diplômées des FAR sont peu nombreuses "beaucoup de femmes ne s'adonnent pas aux études et les matières des filières agricoles sont difficiles" (focus group enseignants, Yanongé). Les enseignants interrogés à ce sujet ont aussi souligné les conditions de vie en milieu rural qui sont susceptibles de décourager les candidatures féminines dans les établissements ruraux "pas d'eau, pas d'électricité... Les femmes sont moins bien préparées que les hommes à vivre dans ces conditions et en plus, les enseignants sont mieux rémunérés en ville" (Focus group enseignants, Mbéo). A Yanongé, les enseignants, recrutés à la sortie de l'ITA, déclarent poursuivre pour la plupart des études supérieures afin de compléter leur formation. Ces études sont coûteuses et ils estiment que les femmes, surtout lorsqu'elles sont mariées, ont peu de chance d'obtenir l'accord de leur mari pour s'engager dans des études universitaires et améliorer leur employabilité, surtout si cela implique de quitter le foyer conjugal pendant la durée des études.

La place des femmes dans le corps enseignant demeure marginale. Aucun de ces établissements n'est dirigé par une femme. Les procédures de recrutement en vigueur dans les établissements ne prennent pas en compte les recommandations nationales en faveur d'une amélioration de la proportion des femmes enseignantes dans

les instituts. Si certains pointent la faible proportion de filles parmi les diplômé·e·s des filières techniques en général et agricoles en particulier, ils mettent rarement en place des mesures incitatives pour favoriser l'accès des femmes au métier. Au contraire, les conditions de travail des enseignantes en poste ne favorisent pas leur inclusion. Par exemple, elles ne bénéficient pas systématiquement de modulation de leurs horaires d'enseignement qui leur permettrait de conserver leur rémunération pendant le congé maternité. En effet, les femmes perdent le tiers de leur salaire en cas d'absence pour cause de maladie d'un enfant ou de maternité. Elles contribuent de la sorte au financement du poste du remplaçant ou de la remplaçante.

Les femmes sont également tenues de suivre leur mari en cas de mutation. Malgré la levée de cette obligation avec la révision récente du code de la famille, les enseignantes interviewées à l'Institut Kalo I (Kwilu) pensent que la femme est tenue de suivre son mari en cas de mutation, même si elle n'a pas la garantie de retrouver un poste au lieu d'affectation de ce dernier.

Un autre point d'attention soulevé est en lien avec l'évolution de carrière des enseignantes. A cause de leurs responsabilités domestiques et de l'indispensable accord du mari, les femmes enseignantes sont moins susceptibles que les hommes de participer à des sessions de renforcement de capacités et de formation continues lorsque leur présence implique un séjour hors du domicile conjugal et s'étend sur plusieurs jours. La stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation 2016-2025 recommande le suivi de deux semaines de formation continue tous les deux ans pour le personnel enseignant du secteur dans son programme 6 relatif à l'enseignement technique et professionnel. D'une manière générale, il existe peu de mesures incitatives favorisant le recrutement des enseignantes dans l'éducation nationale en général et les instituts de FAR en particulier. Ces facteurs ne sont pas de nature à favoriser l'accès des femmes au métier et l'évolution de leur carrière. La sous-représentativité des femmes enseignantes dans les instituts renforce le préjugé selon lequel les FAR sont réservées aux garçons et préparent aux métiers dits "masculins".

L'insuffisance d'informations disponibles sur les filières de FAR et leurs débouchés :

Les entretiens menés auprès des responsables d'établissement de FAR révèle le rôle central des parents (surtout des pères) dans l'orientation des élèves. Peu instruits et disposant de peu de connaissances sur les filières de FAR et leurs débouchés, leurs décisions d'orientation se fondent sur une perception sociale négative des métiers du secteur agricole comme l'a expliqué le préfet de l'ITA d'Isingu "les parents pensent que les filières agricoles n'offrent pas de valeur ajoutée par rapport aux pratiques des paysannes. Il n'est donc pas nécessaire, de leur point de vue, d'envoyer leurs filles se former et donc de dépenser de l'argent. D'après eux, les paysannes qui travaillent la terre n'ont pas eu besoin de se former à l'école pour cela". Les filles sont ainsi orientées majoritairement vers les filières pédagogiques avec l'espoir d'embrasser une carrière dans l'enseignement à l'issue de la formation. Certains établissements organisent des journées portes ouvertes afin de mieux informer les parents sur les différentes filières agricoles et leurs débouchés. Mais l'information sur les filières ne semble pas suffisamment organisée dans un objectif de promotion de l'accès des filles. Il conviendrait d'adopter une communication sensible au genre qui parle aussi bien aux filles qu'aux garçons. Une des méthodes consisterait par exemple à utiliser des représentations des filles et des garçons dans les supports de communication afin de les inciter à transgresser la barrière de genre.

L'agence de coopération VVOB et le Ministère de l'enseignement secondaire et technique ont conçu et diffusé une campagne de sensibilisation sur les filières agricoles visant les filles en RDC : "Promoting agricultural education for girls in DR Congo" Cependant, au lieu de les combattre, cette campagne semble valoriser certains stéréotypes de genre qui expliquent la non attractivité du métier auprès des filles. "Je vais devenir riche tout en gardant ma beauté, sans développer des biceps" est ainsi l'une des six raisons devant convaincre les filles de s'inscrire dans les filières agricoles. Préserver leur beauté devrait donc constituer pour les filles un critère de choix de métier¹⁷ ?

¹⁷ <https://www.youtube.com/watch?v=-HIVVYGI1OE>

Difficultés d'insertion professionnelle :

Les acteurs et actrices du secteurs de l'agriculture ont pointé l'inadéquation entre la FAR et les besoins du marché du travail dans les deux provinces. Les inégalités de genre renforcent l'exclusion des filles du marché de l'emploi formel et les contraintes existant dans la création et le développement des entreprises dans le secteur : difficile accès au crédit, à l'innovation, aux outils de production, au foncier agricole. La faiblesse du tissu agroindustriel constitue une limite pour l'insertion des jeunes diplômé·e·s. L'auto-emploi dans le secteur informel se présenta alors comme l'unique possibilité d'insertion.

Il existe par ailleurs peu de dispositifs de suivi des élèves à la sortie des FAR. Les établissements ne disposent d'aucun mécanisme d'accompagnement à l'accès à l'emploi de leurs élèves, filles ou garçons. Les organisations de la société civile déplorent le manque de dispositifs de soutien aux jeunes et l'accès aux financements permettant d'acquérir des outils de production.

Les relations entre les instituts et les acteurs économiques de leurs territoires sont limités, voire inexistantes, ce qui laisse supposer un faible ancrage sur les territoires. Cependant, deux instituts se démarquent dans ce domaine, l'IFA Yangambi et l'ISAGE d'Aten.

L'ISAGE d'Aten (Kwilu)

Le personnel de l'ISAGE montre un intérêt certain à collaborer avec les communautés locales principalement à travers une assistance technique, des campagnes de sensibilisations et la mise à disposition de matériel végétal. La main d'œuvre non qualifiée est par exemple recrutée prioritairement au niveau du territoire. Une association (les mamans amies de l'ISAGE) apporte un soutien continu à l'institut notamment en proposant une aide pratique lors de la mise en culture et la récolte des champs école.

Compte tenu de cette intégration communautaire, de la mobilisation de la direction et du personnel enseignant, la résilience de l'ISAGE peut être considérée comme bonne. Une partie des champs école ont été remis en culture après la crise du COVID-19. Les services rendus aux communautés par l'institut sont appréciés.

L'IFA Yangambi (Tshopo)

L'IFA a des actions d'appui tournées vers le terrain au profit des paysan·ne·s. et des organisations paysannes, notamment en termes de diffusion d'innovations techniques et technologiques, d'appui-conseil, de recherche appliquée et de service à la communauté. Il ne cesse d'impliquer les paysan·ne·s et leurs organisations aux savoir-faire pratiques pour améliorer la qualité de la production : semences, techniques culturales (p.e ; greffage du manioc), animation et vulgarisation. Des étudiant.e.s et chercheur.e.s réalisent des recherches-actions participatives dans le souci d'apporter des plus-values techniques et d'ouvrir l'université à la recherche des solutions pour le monde rural. Une approche plus structurante permettrait de mettre en place des plates-formes d'action et de réseautage pour formaliser ces interactions.

Conclusion

Cette étude a mis en évidence un certain nombre de contraintes qui freinent l'autonomisation des femmes en RDC, mais aussi leur capacité de résilience matérialisée par des initiatives individuelles et collectives qui traduisent leur inventivité. Elles s'organisent collectivement pour contourner des contraintes d'accès au foncier agricole, au marché et au crédit. Elles mettent en place des stratégies pour contourner les normes coutumières et législatives qui donnent le pouvoir de décision aux hommes et limitent leurs possibilités entrepreneuriales. Les filles désireuses de poursuivre leur scolarité malgré l'absence de soutien des familles, s'engagent dans des activités génératrices de revenus, afin de financer leurs études. Ces initiatives méritent d'être encouragées et soutenues, et dans tous les cas, il convient de s'appuyer sur elles pour répondre au besoin d'autonomisation des femmes et des filles.

Il ressort de l'enquête de terrain que les femmes, si elles expriment le besoin de renforcer leur pouvoir économique au sein de la famille, remettent rarement en cause la hiérarchie entre les sexes. Le statut de l'homme en tant que détenteur du pouvoir au sein de la famille n'est pas questionné, même lorsque la femme est la principale pourvoyeuse d'argent du ménage. Cette attitude se reflète dans les enquêtes ménage qui montrent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à tolérer la violence exercée par les hommes sur les femmes dans le cadre conjugal. Cette acceptation de la violence par les femmes sous-tendue par les pesanteurs socioculturelles qui subordonnent les femmes aux hommes, peut expliquer la prégnance des normes de masculinité hégémonique. Une expérience récente menée par la Banque Mondiale en RDC, visant à promouvoir une masculinité positive, à travers des groupes de parole non mixtes (hommes et femmes), n'a pas eu d'impact significatif sur la violence conjugale (Banque Mondiale, GIL, 2020).

L'autonomisation économique des femmes n'est donc pas une condition suffisante pour une transformation des normes de genre en RDC. Le rééquilibrage des rôles sociaux de sexe ou l'égalité entre les femmes et les hommes, au-delà de l'aspect économique, passe aussi par une redistribution des pouvoirs au niveau du ménage, de la communauté, de l'Etat.

Au niveau de l'éducation, donner les mêmes chances aux filles qu'aux garçons implique de travailler sur les stéréotypes de genre relatifs aux assignations sexuées. Les FAR ont un rôle crucial à jouer dans ce domaine dans la mesure où ces assignations sont plus prononcées en milieu rural. Toutes les actions visant à favoriser l'accès et la réussite des filles dans ces filières devraient au préalable s'attaquer aux différents stéréotypes mis en lumière dans cette étude.

La visibilité du travail des paysannes et leur valorisation sont essentielles d'une part pour agir sur les dynamiques de pauvreté, et d'autre part pour améliorer l'accès des filles dans les FAR. Leur intégration dans des métiers du secteur dans l'ensemble de la chaîne de valeur constitue en retour un facteur décisif dans la transformation des représentations sur la paysannerie. Car aujourd'hui, si on admet que la production alimentaire est l'affaire des femmes, en raison de leur rôle social de nourricières, les métiers du secteur, les plus rémunérateurs, sont par contre perçus comme masculins. C'est ce qu'il convient de changer afin de donner aux filles les mêmes opportunités qu'aux garçons de réaliser leur plein potentiel.

Au niveau des FAR, lever les freins à l'accès et à la réussite des filles identifiés dans cette étude, reviendrait à activer différents leviers :

- Mettre en place une politique volontariste de recrutement des femmes dans le personnel enseignant, et prendre des mesures d'accompagnement visant à faciliter l'évolution de leur carrière et l'accès aux fonctions d'encadrement.
- Au niveau des organes de gouvernance des établissements, promouvoir la parité entre les femmes et les hommes, entre les garçons et les filles et surtout intégrer les sujets liés au genre dans leurs missions en s'appuyant notamment sur les textes officiels (par exemple celui sur le fonctionnement des comités des élèves). Il est essentiel de prendre en compte le fait qu'il ne suffirait pas d'avoir des femmes dans

ces organes pour faire avancer la question, car sur ces sujets, certaines femmes peuvent avoir des positions plus conservatrices que des hommes. Des actions de sensibilisation et de renforcement des capacités devraient être conduites sur ces différents enjeux, associant aussi bien les hommes que les femmes. Il est par ailleurs indispensable de former au préalable les femmes afin de renforcer leur confiance et soi et leur assurance.

- Adopter une pédagogie intégrant le genre permettant entre autres de questionner les représentations sur les métiers du secteur et de donner davantage confiance aux élèves filles.
- Améliorer l'environnement d'apprentissage en intégrant les besoins spécifiques des femmes/filles en termes de toilettes, d'espaces dédiés aux besoins spécifiques des filles-mères et des enseignantes, de gestion des menstruations à l'école, d'adaptation des moyens d'enseignement (supports, ateliers, laboratoires...).
- Mettre en place des unités genre composés d'élèves F/G et d'enseignants H/F capacité-e-s en genre avec des missions précises, entre autres, sur l'éducation à la sexualité et l'accès aux services de planification familiale.
- Renforcer les liens entre les établissements et les parents d'élèves (les pères aussi bien que les mères) afin de les sensibiliser sur les mariages précoces et les conditions de vie des filles dans la famille, qui affectent leur scolarité (assignations aux charges domestiques).
- Communiquer sur les filières en axant cette communication sur l'égalité F/G.
- Renforcer les liens entre l'établissement et les communautés pour faciliter la diffusion des innovations et la valorisation des savoirs paysans.
- Construire des partenariats avec les organisations professionnelles et paysannes (en particulier les OP féminines) et mettre en place des systèmes de mentorat/coaching pour accompagner l'insertion professionnelle des élèves.
- Mettre en réseau les instituts de FAR appuyés afin de faciliter les échanges de pratiques et le partage d'expériences sur l'intégration du genre dans la FAR.
- Intervenir sur les infrastructures pour améliorer le cadre des apprentissages avec une attention particulière sur l'accès à l'eau et à des sanitaires non mixtes en nombre suffisant.
- Promouvoir des systèmes d'engagement de rétention et de réussite des filles, et assurer leur pérennité en intégrant par exemple dans les budgets des établissements des lignes budgétaires spécifiques au fonctionnement de ce système (bourses, soutien scolaire, sensibilisation et implication des parents, prévention des grossesses précoces, accès aux services de planification familiale, renforcement de la participation des femmes à la gouvernance des instituts...).
- Promouvoir un système d'insertion professionnelle à travers une préparation des élèves/étudiantes à l'entrepreneuriat agricole ou la poursuite des études universitaires.
- Travailler avec les leaders communautaires afin de sécuriser l'accès des femmes à la terre.

Références bibliographiques

- Adam Smith International (2020). *Enquête café. Rôles et responsabilités des femmes*
- ACE Europe (2011). "Analyse de la gouvernance du secteur agriculture en RDC". Etude réalisée pour le compte de l'agence belge pour le Développement
- AFD, Prédiagnostic FAR, 2019
- AFD (2015). *Boîte à outils genre : Éducation, Formation professionnelle et Emploi*, Publication AFD, Paris
- AFD (2016). *Boîte à outils Genre : Agriculture, Développement rural et biodiversité*. Publication AFD, Paris.
- AVSF (2013). *Genre et développement en milieu rural: Promouvoir l'égalité de genre en milieu rural: Exemples au Togo, Sénégal, Amérique latine et Brésil*.
- Banque Mondiale (2018). *République démocratique du Congo. Diagnostic pays. Priorités de politique pour la pauvreté et promouvoir la prospérité partagée dans un pays fragile sortant d'un conflit*. Région Afrique, Rapport N° 112733-ZR
- Banque Mondiale, GIL (2018). *Caring about carework: Lifting constraints to the productivity of farmers in the Democratic republic of the Congo*
- Banque Mondiale, GIL (2017). *Female enrollment in male-dominated vocational Training courses: preferences and prospects*
- Banque Mondiale (2021) *Women's Economic Empowerment in the Democratic Republic of the Congo: Obstacles and Opportunities*
- Banque Mondiale, GIL (2020). *Engaging men to transform gender attitudes and prevent intimate-partner violence in the Democratic Republic of Congo*.
- Banque Mondiale, GIL (2020). *Résultats d'évaluations d'impacts rigoureuses sur l'inclusion des femmes dans les formations agricoles et rurales*.
- Cellule d'Analyse en Sciences Sociales (CASS) (2021). *Les impacts de la réponse Covid-19 sur les femmes et les filles en république démocratique du Congo*
- Consortium International de Développement en Education (CIDE INC.)(2015). *Document de la stratégie de scolarisation des filles en RDC et plan d'action global*, CIDE, MEPSP.
- Commission Européenne (2014) : *Evaluation à mi-parcours du programme d'appui à la réforme de la justice (PARJ) en République Démocratique du Congo*. Requête n°2014/340711/2. Rapport final rédigé par Jean-Jacques Raynal (chef de mission).
- Bulabula, Camille, (2013) formation des enseignants sur le nouveau programme d'éducation à la vie familiale. CONFEMEN.*
- Davis, Laure. Fabbri, Paola. Hot Muthalka, Alphonse (2014). *République démocratique du Congo. Profil du pays en matière d'égalité de genre*.
- Ducret, Véronique, Lamamra, Nadia. (2005). *Pour intégrer le genre dans la formation professionnelle: un guide à l'usage des formateurs et formatrices*, Lausanne, Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF).
- ENABEL (2018), *Note relative à la stratégie genre de 2019-2023*.

Fascicule d'intégration des questions de genre dans l'agriculture
<https://www.threemountains.academy/modules/le-genre-dans-l-agriculture-l-introduction/>

FAO (2017). *Développer des chaînes de valeur sensible au genre: cadre d'orientation*, Rome.

FAO (2020). Profil genre dans le secteur de l'agriculture et du développement rural

FPM (Fonds pour l'Inclusion Financière) : (2017) Province agricole (opportunités d'investissement pour les institutions financières dans la province du Kwilu: actualisation de l'étude de 2012.

Herderschee, Johannes. Mukoko Samba, Daniel. Tshimenga Tshibangu, Moïse (2012). *Résilience d'un géant Africain. Accélérer la croissance et Promouvoir l'Emploi en République Démocratique du Congo*. Volume III : Sujets Transversaux, BIRD, Washington DC.

Institut National de Statistiques (2019). Enquête par grappes à indicateurs multiples, 2017-2018, rapport de résultats de l'enquête. Kinshasa, République Démocratique du Congo

Kahindo Mbeva, Jean-Bosco. Herms, Karemere. Mitangala Ndeba, Prudence. Nyavanda, Lévis. Mundama W'ltende, Jean-Paul. (2018) "Facteurs explicatifs des décès maternels en milieu hospitalier: une étude au niveau des six zones de santé dans l'Est de la république Démocratique du Congo" *International Journal of Innovation and Applied Studies* Vol. 23 No. pp. 559-568.

Konrad Adenauer Stiftung (2017). *Les filières agricoles en République Démocratique du Congo : Maïs, riz, bananes plantains et pêche*

Médecins sans frontière (2020). Prise en charge des Violences Sexuelles en RDC. Troisième Trimestre (Juillet-Septembre)

Mianda. G. *Femmes africaines et pouvoir : les maraîchères de Kinshasa*, L'Harmattan, 1996,

Ministère du Plan et Suivi de la Mise en oeuvre de la Révolution de la Modernité (MPSMRM), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International (2014). *Enquête Démographique et de Santé en République Démocratique du Congo 2013-2014*. Rockville, Maryland, USA : MPSMRM, MSP et ICF International.

ONU, OCHA RDC, Sous cluster VBG, (Juin 2020) Bulletin d'information trimestriel du sous cluster violences basées sur le genre (SC-VBG)

PNUD (2020). Plan cadre de coopération des Nations-Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024.

PNUD (2020) *Rapport sur le développement humain 2020 : La prochaine frontière. Le développement humain et l'Anthropocène*

Omasombo Tshonda, Jean (dir.), (2020) *TSHOPO laborieuse construction politico-administrative coloniale muée en bastion du nationalisme congolais*, MRAC, Tervuren.

Pourtier, Roland (2018). La république Démocratique du Congo face au défi démographique, IFRI, 2018

République démocratique du Congo (2015). *Stratégie sectorielle de l'éducation et de la formation, 2016-2025*

République Démocratique du Congo (2019). *Plan national stratégique de développement, 2019-2023*.

République démocratique du Congo/ Système des Nations-Unies (2019). *Plan cadre de coopération des Nations-Unies pour le développement durable (UNSDCF) 2020-2024. République démocratique du Congo*.

République démocratique du Congo (2014), *Rapport d'état du système éducatif national, Pour une éducation au service de la croissance et de la paix*, UNICEF, UNESCO - IPE Pôle de Dakar.

République démocratique du Congo (2009). Politique nationale Genre

République démocratique du Congo (2006) Constitution de la république démocratique du Congo

Royaume du Maroc (2016). « Référentiel sur l'intégration de l'égalité et de l'équité de genre dans le système de la formation professionnelle. Une formation professionnelle sensible au genre »

UNESCO (2019) rapport annuel 2019 Bureau de Kinshasa

USAID (2010) AgCLIR : "The democratic Republic of the Congo. Commercial Legal and Institutionnal Reform. Diagnostic of DRC's Agricultural Sector"

World Economic Forum (2021). *Global Gender Gap Report*. Geneva

Annexe 1 : Exemples de grilles et guides d'entretien

Guide d'Entretien : Organisations Paysannes Féminines

Objectif : Connaître l'environnement socio-économique et culturel des provinces concernées, le quotidien et les besoins des productrices.

Discussions de groupe

Discussions autour de 6 grands thèmes :

- **Répartition des rôles au sein du ménage (travaux domestiques)**
 - Travaux effectués par les hommes
 - Travaux effectués par les femmes
 - Travaux effectués par les enfants (garçons et filles)
- **Prise de décision concernant les revenus**
- **Répartition des tâches dans les travaux agricoles**
 - Choix de semences et des cultures
 - Types de cultures (cultures vivrières, maraîchères et pérennes)
 - Responsabilités des hommes et des femmes : travaux des hommes et travaux des femmes
 - Pratiques agricoles
 - Transports/commercialisation/ transformation
- **Modalités d'accès à la terre**
- **Accès des filles dans les filières agricoles**
- **Contraintes identifiées par les femmes en vue de leur autonomisation**

Objectif : identifier les besoins en formation, renforcement des capacités et accompagnement (assistance technique des maîtrises d'ouvrage

Mettre en évidence l'appétence et l'intérêt des maîtrises d'ouvrage dans l'ambition genre du projet

Mesurer l'intégration du genre dans les politiques de de Formation professionnelles

Comment définiriez-vous le genre ?

Comprendre la Politique genre du Ministère

- Existe-t-il au niveau du ministère des engagements en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes ? Par exemple, une démarche d'égalité professionnelle pour le personnel est-elle ou a-t-elle été mise en œuvre ? Quelle est la proportion de femmes et d'hommes dans les postes seniors et technique du ministère et des autorités décentralisées

Dans les structures d'encadrement et de supervision des enseignant-e-s

- Parmi les directeur·rice·s d'établissement dans les CA ? La parité est-elle exigée ? Les quotas sont-ils prévus ?
- Existe-il un document de politique ou de stratégie genre ?
- Existe-t-il un point focal genre et/ou une cellule genre ? Si oui quelles sont ses attributions ?

Diriez-vous que le genre est intégré dans les activités du ministère ?

- Les femmes sont-elles proportionnellement autant promues que les hommes dans l'enseignement ?
- Les mécanismes de promotion et d'évolution de carrière sont-ils sensibles au genre et permettent-ils aux femmes et aux hommes d'avancer équitablement dans leur carrière ?
- Les conditions de travail, notamment l'aide au logement et la politique de déploiement des enseignant·e·s, permettent-elles aux hommes et aux femmes d'accéder au corps enseignant ?

- Des exemples de projets conduits par le ministère ayant une dimension genre ou un axe transversal genre ?

Besoins en renforcement de capacités

- Le personnel a-t-il déjà été formé sur les enjeux de genre ? Si oui, quelle catégorie de personnel ?
- Quel besoin identifiez-vous en la matière ?
- Quelles sont les difficultés identifiées dans l'intégration du genre ?

Formation professionnelle

- Quel est le taux de répartition des effectifs (F/H) en formation professionnelle ?
- Quel est le nombre annuel par sexe de diplômé·e·s de la FP ?
- Existe-t-il un système d'aide et/ou de bourse ou crédits pour les apprenant·e·s ? si oui, les femmes y ont-elles accès égal aux hommes ?
- Le coût des formations est-il déterminant pour les jeunes filles plus que pour les jeunes hommes ?
- Existe-t-il une politique d'égalité de genre dans le secteur de la FP ? Dans quelle mesure est-elle mise en œuvre ? Quels sont ses mécanismes de suivi et de redevabilité ?

Insertion professionnelle

- Quels sont les freins rencontrés dans l'insertion dans l'entreprise pour les femmes ?
- Quels sont les freins/leviers de l'accès à l'emploi pour les femmes et les hommes ?
- Quelle est la perception de l'emploi des femmes/des hommes, du travail des femmes/des hommes dans le secteur de l'agriculture et des chaînes de valeur agricole ?
- La législation du droit au travail et de l'accès au crédit est-elle discriminatoire ?
- Quel type d'emploi les femmes occupent-elles ?
- Quelles sont les filières traditionnellement sexuées ? Un changement de tendance est-il en train de s'opérer ?
- Existe-t-il des modèles féminins et masculins dans des filières non traditionnelles ?
- Quels sont les obstacles auxquels font face les hommes et les femmes dans la recherche d'emploi, l'insertion professionnelle, la promotion et le développement professionnel ?
- Quels sont les freins particuliers émanant des employeurs, des institutions financières (crédit, etc.), des agences d'aide à l'emploi, des centres de formation professionnelle ?

Quelles sont les conséquences de l'émancipation et de l'autonomisation des femmes par l'emploi ?

Objectif : connaître l'environnement de l'établissement, les filières proposées, le ratio F/G parmi les élèves et les enseignants) le niveau de prise en compte des problématiques de genre (accès des filles, et des personnes en situation de handicap, leur réussite, leur insertion prof, l'inclusion des femmes et filles dans la gouvernance de l'établissement) les relations entre les sexes au sein de l'établissement, les relations entre l'établissement et les acteurs/actrices du monde rural.

Identifier le mode de gouvernance de l'établissement	
Quel niveau d'implication des parents ? Si oui quelle participation des mères et des pères et leur profil (âge, occupation professionnelle etc...)	
L'établissement encourage-t-il la participation des communautés dans l'amélioration de l'accès, du maintien et de la qualité de l'éducation pour les garçons et les filles ?	
Des entreprises, organisations de producteur-riche-s ou autres ? Si oui, voir profil des personnes représentées.	
Les membres du CA et/ou conseils de gestion sont-ils sensibilisés à l'égalité de genre ?	
L'établissement a-t-il une politique de lutte contre les violences ?	
L'établissement a-t-il une politique et des stratégies précises d'augmentation de l'accès et de prévention de l'abandon pour les garçons et filles ?	
L'établissement offre-t-il des conseils en orientation qui permettent aux garçons et aux filles d'élargir leurs horizons et leurs opportunités scolaires et professionnelles ?	
L'établissement a-t-il des liens avec d'autres établissements de la province ? Quels types de liens ?	
Existe-t-il des liens entre l'établissement et les organisations paysannes et entreprises du territoire ?	
Filières et orientation	
Comment est assurée l'orientation dans les filières de formation ? Cette orientation est-elle différente pour les filles et les garçons ? Y-a-t-il des procédures spécifiques pour encourager les élèves filles et garçons à intégrer des filières ? Si oui, quelles sont-elles ?	
Qui décide de l'orientation ? Comment les élèves/parents sont informés sur les différentes filières ?	

Les stéréotypes de genre sont-ils présents dans la présentation des filières ?	
Les élèves filles et garçons ont-ils tous accès au matériel pédagogique ?	
Quels types de difficultés repérez-vous chez les apprenant-e-s : y a-t-il une différence entre les difficultés dont font face les filles et celles auxquelles les garçons sont confrontés ?	
Quel est le taux de réussite des filles et des garçons dans chaque filière ?	
A quoi attribuez-vous la réussite des élèves ? Filles ? garçons ?	
À quoi attribuez-vous leur échec ? Filles ? garçons ?	
Programmes de formation, pédagogie	
Le contenu des formations aborde-t-il les questions de genre ?	
L'élaboration des contenus de formation et les méthodes pédagogiques tient-ils compte des besoins spécifiques des garçons et des filles ?	
Les filles et les garçons sont-ils traités de la même façon par les enseignant-e-s ? Ont-ils les mêmes opportunités de participer aux activités d'apprentissage ?	
Les programmes incluent-ils les enjeux de genre dans les matières qui s'y prêtent et promeuvent-ils clairement l'égalité de genre et l'égalité des droits des garçons et des filles ? Incluent-ils des modules sur la santé de la reproduction et les compétences de vie ?	
L'établissement a-t-il une politique de lutte contre la violence ?	
L'établissement a-t-il une politique et des stratégies précises d'amélioration de la performance scolaire pour les filles et les garçons ?	
Le corps enseignant	
Les critères de recrutement permettent-ils aux hommes et aux femmes d'accéder au statut d'enseignant-e ?	
Les conditions de travail, notamment l'aide au logement et la politique de déploiement des enseignant-e-s permettent-elles aux hommes et aux femmes de faire partie du corps enseignant ?	
L'établissement a-t-il une politique incitative visant à favoriser le recrutement des femmes ?	
Quelle est la procédure en cas d'absence d'une enseignante pour congé maternité ? Quelle adaptation pour les absences liées à la maternité ?	

La formation des enseignant·e·s inclut-elle une sensibilisation au genre ?	
Profil des élèves	
Quel est le pourcentage d'apprenant·e·s en situation marital désagrégé par sexe et par classe ? Quel est le pourcentage d'apprenant·e·s déjà parents ? (désagrégé par sexe et par classe)	
L'établissement permet-il aux femmes enceintes et aux filles mère de poursuivre leurs études ?	
Y-a-t-il des mécanismes communautaires, institutionnels ou autre pour faciliter la garde des enfants d'élèves parents ?	
Infrastructures	
Existe-t-il un internat ou des dortoirs au sein de l'établissement ?	
Handicap	
Y-at-il des élèves en situation de handicap au sein de l'établissement ? Nombre de filles ? Nombre de garçons ?	
Comment se fait l'insertion des élèves en fin de cursus sur le marché du travail ? Rencontrent-ils des difficultés spécifiques ? Lesquelles ? Pouvez-vous spécifier quels types de difficultés pour les filles et les garçons ? Est-ce la même chose ?	
Inclusion	
Les peuples autochtones sont-ils représentés au sein de l'établissement ?	

Guide d'entretien, focus group élèves filles Focus groups mixtes, Focus group élèves garçons

Objectif: identifier les freins à l'accès, au maintien et à la réussite des filles dans les FAR et analyser les représentations que les filles ont de ces contraintes et leurs motivations et ressources pour les surmonter.

Comprendre les perceptions des filles par rapport à la formation agricole rurale. Analyser leurs parcours et leurs motivations, mais aussi leurs perceptions des freins liés aux rôles sociaux de sexe et à leur vulnérabilité économique

Connaître l'environnement familial et le rôle des parents dans leur parcours de formation: sont-ils aidants ou non?

Analyser le capital-temps des filles et des garçons (occupations en dehors de l'école: tâches domestiques, soins aux parents âgés et cadets, travaux agricoles, commerce ou autres

Groupes cibles: élèves filles et garçons des filières agricoles et rurale

Participation aux travaux domestiques:

- Entretien de la maison
- Repas: préparation et cuisson des aliments

Activités de Soins

- aux plus jeunes enfants,
- soins aux personnes âgées et /ou malades,
- Conduire ou ramener les plus jeunes à l'école, veiller sur eux/elles
- approvisionnement en eau

Participation aux activités économiques:

- Commerce: marché, produits vendus?
- agriculture : quelles activités agricoles?
- comment conciliez-vous ces activités avec l'école ?
-
- L'accès dans les filières FAR
- Décision d'orientation dans la filière: quelles motivations des élèves et des parents?
- Quelles contraintes pour les filles et pour les garçons?
- Quelles sont les difficultés rencontrées au cours du cursus? (contraintes liées à la distance? Environnement scolaire (violences sexistes au sein de l'établissement? Conditions d'études? Hygiène menstruelle?)? Difficultés d'ordre pédagogiques? Exercices pratiques?
- Quelles sont les vœux d'insertion professionnelle à la fin du cursus? Pour les filles et les garçons?

Hygiène menstruelle

- Comment gérez-vous vos menstruations?
- Quels types de protections utilisez-vous?
- Comment faites-vous quand vous avez vos menstruations à l'école?

Les mariages précoces et les grossesses précoces

- Perceptions autour du mariage des filles et des garçons
- Que se passe-t-il en cas de grossesse pour les filles et les auteurs de grossesses?
- Qu'en pense les parents?
- Comment les filles gèrent-elles cette situation?

Avez-vous eu connaissance de cas de grossesses et/ou de mariages dans l'établissement?

Focus group avec des enseignant·e·s

Objectif: Identifier les freins à l'accès des femmes aux carrières d'enseignement dans les FAR. Comprendre les perceptions des enseignant·e·s des contraintes vécues par les femmes

Analyser leur perception des enjeux de l'accès des filles aux filières FAR

De la parité dans les institutions

La constitution de la RDC dispose que la parité entre les femmes et les hommes doit être respectée au niveau des institutions et l'administration publique: que pensez-vous de cette disposition? Pensez-vous que les femmes doivent pouvoir accéder au même titre que les hommes à tous les espaces de pouvoir?

La politique visant le recrutement d'un plus grand nombre de femmes dans l'éducation nationale:

Le recrutement d'un plus grand nombre de femmes dans l'enseignement est souhaité par les pouvoirs publics . Qu'en pensez-vous? Pensez-vous qu'il est nécessaire d'avoir davantage de femmes dans votre établissement? Pourquoi?

Qu'est-ce qui explique selon vous que peu de femmes enseignantes soient présentes dans les filières FAR?

Qu'est-ce qui à votre avis permettrait de changer la situation?

De la pédagogie:

Utilisez-vous une pédagogie intégrant le genre?

Par exemple la féminisation des noms de métier?

vos supports de cours sont-ils genrés?

Les filles dans les établissements de FAR:

Les filles sont minoritaires dans les filières FAR: à quoi cela est dû à votre avis?

Pensez-vous que l'environnement des établissements est stimulant pour les filles?

Quelles problématiques spécifiques liées au genre identifiez-vous dans les établissements?

Comment y répondez-vous?

Quelles relations entretenez-vous avec les parents d'élèves?

Que font les filles une fois qu'elles ont terminé leur cursus et obtenu leur diplôme?

